



Panel de citoyens européens sur la mobilité à des fins d'apprentissage

Rapport final

Manuscrit achevé en novembre 2023

Ce document ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission européenne.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2023



© Union européenne, 2023

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Toutes les photos © Union européenne

Print ISBN 978-92-68-09234-7 doi:10.2775/006274 NA-09-23-534-FR-C

PDF ISBN 978-92-68-09193-7 doi:10.2775/003182 NA-09-23-534-FR-N

SOMMAIRE

1. Introduction	2
2. Principales caractéristiques du panel de citoyens européens sur la mobilité à des fins d'apprentissage	5
2.1. Sélection aléatoire et composition démographique du panel.....	6
2.2. Comité de pilotage.....	9
2.3. Comité de connaissances.....	10
2.4. Centre de connaissances et d'information.....	11
2.5. Orateurs.....	11
2.6. Modérateurs principaux.....	13
2.7. Facilitateurs.....	14
2.8. Observateurs.....	15
3. Cadre méthodologique et sessions	18
3.1. Cadre méthodologique.....	19
3.2. Session n° 1: Processus et résultats.....	20
3.3. Session n° 2: Processus et résultats.....	24
3.4. Session n° 3: Processus et résultats.....	26
4. Prochaines étapes	33
Annexe: liste exhaustive des recommandations	36



1. Introduction

#LearningMobilityEU

European Citizens Panel
**learning
mobility**
Have Your Say
Agenda



En 2023, la Commission européenne a organisé trois panels de citoyens européens, dont un sur le thème de la mobilité à des fins d'apprentissage. Chaque panel a réuni jusqu'à 150 citoyens sélectionnés de manière aléatoire dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) pour délibérer et formuler des recommandations sur des propositions clés que la Commission soumettra. Ces panels ont concrétisé l'engagement exprimé dans la communication du 17 juin 2022 intitulée «Conférence sur l'avenir de l'Europe — Transformer une vision en actions concrètes»⁽¹⁾ ainsi que par la présidente von der Leyen dans son discours sur l'état de l'Union en 2022. Le troisième panel de citoyens européens à avoir été organisé est celui sur la mobilité à des fins d'apprentissage, avec trois sessions tenues du 3 au 5 mars 2023, du 24 au 26 mars 2023 et du 28 au 30 avril 2023. Le panel a été réuni dans le cadre des travaux préparatoires à la proposition de recommandation du Conseil sur la mobilité à des fins d'apprentissage, afin de porter le point de vue des citoyens à l'attention de la Commission et de recueillir leurs recommandations.

On parle de «mobilité à des fins d'apprentissage» lorsqu'une personne séjourne à l'étranger pendant un certain temps dans le but d'apprendre dans un environnement tel qu'une université, une école ou même une entreprise, ou dans le cadre d'un échange de jeunes. Aujourd'hui, la mobilité à des fins d'apprentissage est une composante fondamentale de l'éducation moderne et un outil essentiel pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, le développement personnel et la compréhension interculturelle. Cependant, des difficultés majeures doivent encore être surmontées pour rendre la mobilité à des fins d'apprentissage accessible, inclusive et efficace pour tous les apprenants de l'UE.


Reconnaissant ces difficultés, l'UE s'est activement employée à promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage et à soutenir les efforts déployés par les États membres pour accroître la participation en la matière. La stratégie de la Commission concernant la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025, par exemple, fixe des objectifs ambitieux pour faire des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage une réalité pour tous et pour favoriser la reconnaissance mutuelle automatique des acquis de périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger. Toutefois, pour atteindre ces objectifs, des problèmes complexes liés au financement, aux compétences linguistiques, à la reconnaissance et à l'intégration sociale et culturelle doivent être résolus. L'UE joue un rôle essentiel dans la facilitation de la coopération et de la coordination entre les États membres et d'autres parties prenantes afin de résoudre ces difficultés et d'élaborer des solutions viables.

⁽¹⁾ Commission européenne (2022), Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Conférence sur l'avenir de l'Europe — Transformer une vision en actions concrètes», COM(2022) 404 final (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52022DC0404>).



En 2023, la Commission a décidé de présenter une nouvelle proposition de mesure visant à promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous dans l'espace européen de l'éducation. Dans ce contexte, elle a organisé un panel de citoyens européens et a invité les participants à répondre à la question suivante: **comment faire des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage une réalité pour tous?** Les citoyens ont été invités à recenser les principaux obstacles à la mobilité à des fins d'apprentissage et à déterminer les mesures qui doivent être prises pour qu'elle devienne une réalité pour tous.

Sur la base de documents d'information, de contributions d'experts et de débats menés dans le cadre de groupes de travail et de séances plénières, les participants au panel ont recensé et classé par ordre de priorité les aspects pertinents pour la nouvelle proposition de la Commission. Les contributions et les résultats du panel sont résumés dans le présent rapport accompagné de son annexe. Le rapport décrit brièvement les principales caractéristiques du panel et présente son cadre méthodologique, la manière dont les débats ont été menés, les résultats des trois sessions ainsi que les prochaines étapes. Enfin, des enseignements et des conclusions sont tirés de l'ensemble du processus.



2. Principales caractéristiques du panel de citoyens européens sur la mobilité à des fins d'apprentissage

2.1. SÉLECTION ALÉATOIRE ET COMPOSITION DÉMOGRAPHIQUE DU PANEL

Les participants au panel ont été recrutés au moyen d'une sélection aléatoire, cette approche étant équitable, cohérente et fiable pour réunir des personnes pour ce type de processus participatif. Lorsqu'elle est correctement appliquée, la méthode de la sélection aléatoire peut accroître la diversité et la représentativité des participants. Le recrutement a été effectué par Kantar Public avec l'aide de 27 agences nationales de recrutement.

Dans la plupart des pays, les participants ont été recrutés par téléphone sur la base d'une génération aléatoire de numéros. Dans d'autres pays, une méthode directe ou une sélection aléatoire à partir d'un panel probabiliste en ligne (uniquement au Luxembourg) a été utilisée. Le taux d'acceptation a varié d'un État membre à l'autre, mais il a été de 5,15 % en moyenne.

Tableau 1 — Composition démographique du panel

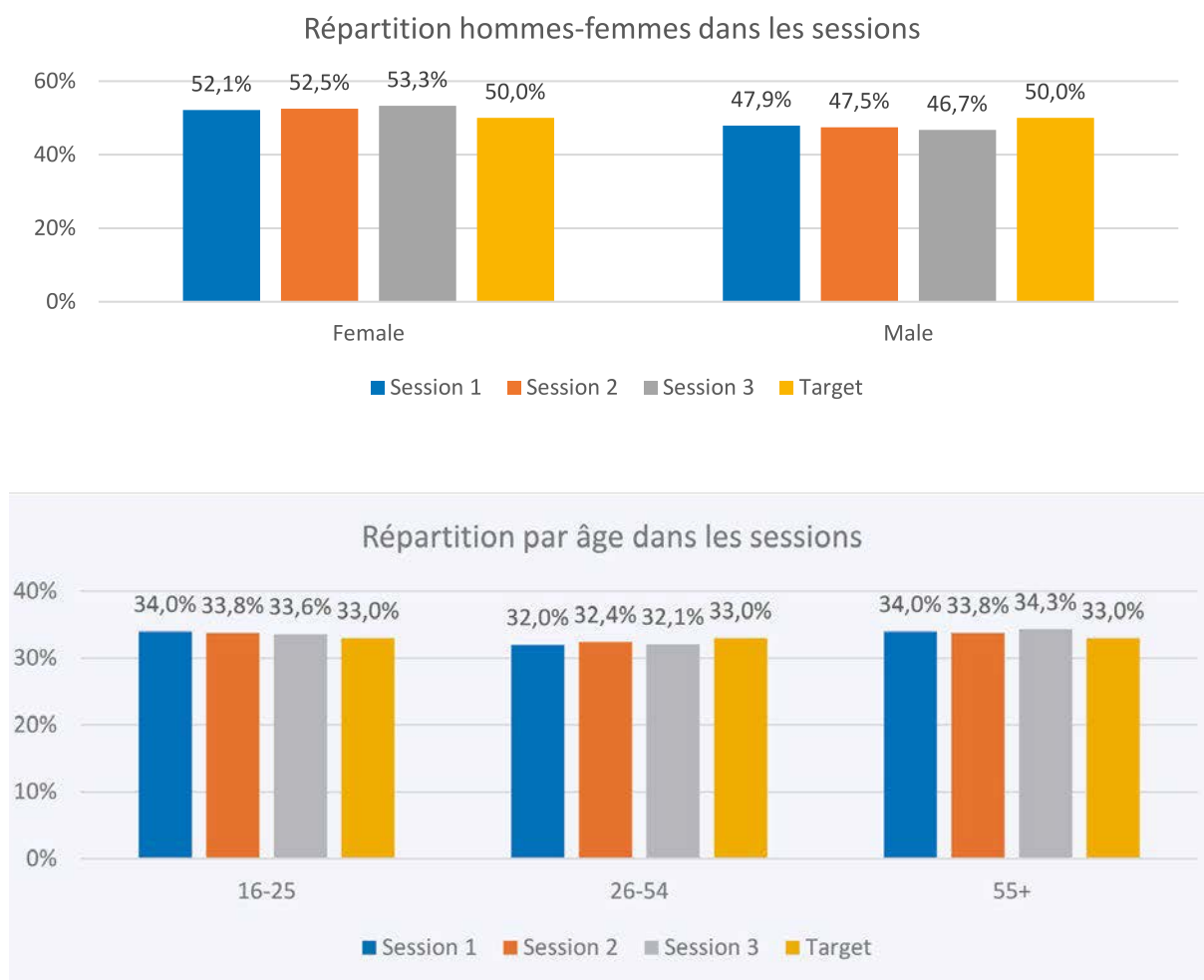
PAYS	NOMBRE DE PARTICIPANTS VISÉ	NOMBRE DE PARTICIPANTS RÉEL		
		Session n° 1	Session n° 2	Session n° 3
Belgique	5	4	4	4
Bulgarie	4	4	4	4
Tchéquie	5	5	5	5
Danemark	3	3	3	3
Allemagne	19	19	15	14
Estonie	2	2	2	2
Irlande	3	3	3	3
Grèce	5	5	5	5
Espagne	12	12	12	11
France	15	15	15	14
Croatie	2	2	2	2
Italie	15	15	15	15
Chypre	2	2	2	2
Lettonie	2	3	3	3
Lituanie	2	2	2	2
Luxembourg	2	2	2	2
Hongrie	5	5	5	5
Malte	2	2	1	1
Pays-Bas	6	4	4	4
Autriche	4	4	3	4
Pologne	10	10	10	10
Portugal	5	4	4	4
Roumanie	7	7	7	7
Slovénie	2	2	2	2
Slovaquie	3	3	3	3
Finlande	3	3	3	3
Suède	5	4	3	3
Total	150	142	139	137

Le tableau 1 offre un aperçu du nombre souhaité de citoyens participants au panel selon les États membres (quotas par pays) ainsi que du nombre réel de participants par session pour chaque pays. L'objectif était d'atteindre un niveau de représentation des États membres proportionnel à la taille de leur population, avec un minimum de deux citoyens par pays ⁽²⁾. En d'autres termes, un nombre élevé de citoyens a été fixé pour les pays ayant une population importante, tels que l'Allemagne (19 citoyens), tandis que pour le Luxembourg et Malte et, deux citoyens par pays ont été invités à participer. Dans l'ensemble, le niveau de participation a été satisfaisant et conforme aux objectifs fixés. Pour 22 des 27 États membres de l'UE, les objectifs de participation ont été atteints. Au to-

tal, sur les 150 participants visés, 142 citoyens ont pris part à au moins une session.

Afin de veiller à ce que le panel reflète au mieux la diversité de la population de l'UE, des quotas de participants ont été définis en fonction des caractéristiques sociodémographiques présentées dans l'illustration 1 (les parts réelles de participants se réfèrent aux 142 citoyens ayant assisté à au moins une des sessions). Une exception a été faite concernant le choix de surreprésenter les jeunes en recrutant un tiers du panel dans la catégorie des 16-25 ans bien que celle-ci représente moins de 33 % de la population européenne ⁽³⁾.

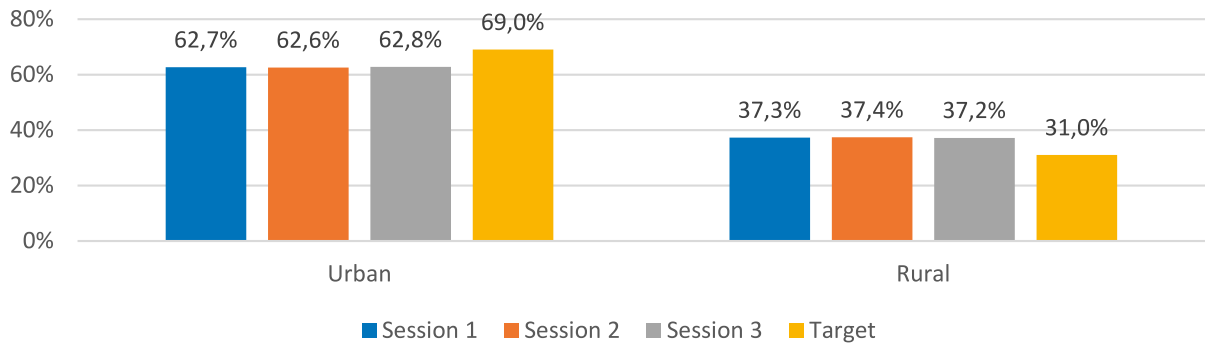
Illustration 1 — Nombre de participants visé et nombre de participants réel par session selon quatre critères sociodémographiques



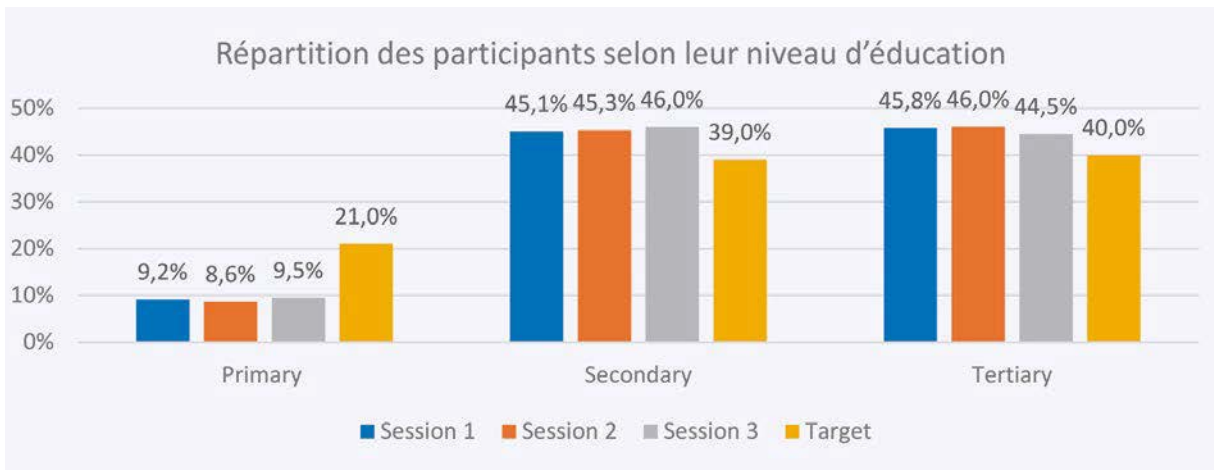
⁽²⁾ Les quotas par pays ont été fixés au moyen d'un système de proportionnalité dégressive, qui est également utilisé pour calculer le nombre de sièges par État membre au Parlement européen.

⁽³⁾ Ce groupe d'âge représente 10,6 % de la population de l'UE (Eurostat, 2022).

Répartition des participants selon leur lieu de résidence



Répartition des participants selon leur niveau d'éducation





2.2. COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage a conçu, organisé et dirigé le panel. Il s'est réuni une fois par semaine pour prendre des décisions concernant la conception et l'organisation du panel, notamment la méthodologie, la logistique et les aspects budgétaires. Le comité était composé de représentants de la Commission européenne et de contractants. Concernant la Commission, trois directions générales (DG) ont contribué aux travaux du comité de pilotage: la DG Communication, qui a été chargée de la nouvelle phase de la participation des citoyens et, plus particulièrement, de la méthodologie et de l'organisation du panel; la DG Emploi, affaires sociales et inclusion, qui est chargée de la politique relative à l'enseignement et la formation professionnels et à la formation des adultes; et la DG Éducation, jeunesse, sport et culture, qui est responsable de la mobilité à des fins d'apprentissage et, notamment, de la proposition de recommandation du Conseil sur ce sujet qui sera présentée par la Commission.

Les contractants ont collaboré à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette nouvelle série de panels de citoyens européens. Le recrutement des citoyens a été effectué par Kantar Public. VO Europe et MCI étaient responsables de la communication et de l'assistance auprès des citoyens

ainsi que de tous les aspects organisationnels des trois sessions. En outre, une équipe internationale de délibération composée des experts d'Ifok (Allemagne), de Missions Publiques (France), de la fondation Danish Board of Technology (Danemark) et de *deliberativa* (Espagne) a été chargée de concevoir et de faciliter le processus de délibération. Les partenaires de l'équipe de délibération ont mis en commun leur savoir-faire pour concevoir l'ensemble du processus participatif et la méthodologie de chaque session en collaboration avec la DG Communication. L'équipe de délibération a été chargée de rédiger, en collaboration avec les trois DG, une note conceptuelle décrivant les attributions du panel et de mettre en place un comité de connaissances consultatif. En outre, avec le soutien de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion et de la DG Éducation, jeunesse, sport et culture, l'équipe a recruté des orateurs et leur a donné des consignes afin d'aider les citoyens à cerner la complexité du sujet abordé et de répondre à leurs questions au cours des trois sessions. Elle a également coordonné la communication avec les citoyens ainsi qu'avec l'équipe de soutien sur place, dirigé les principaux débats, facilité le travail en groupe et supervisé la présentation des résultats.



2.3. COMITÉ DE CONNAISSANCES

La participation d'un comité de connaissances composé d'experts dans le domaine de la mobilité à des fins d'apprentissage a renforcé l'intégrité du processus de délibération en garantissant la qualité, l'objectivité, la diversité et l'intelligibilité des informations fournies aux citoyens. Le rôle du comité de connaissances était de produire et d'apporter des connaissances et une expertise afin de permettre à tous les participants d'avoir le même niveau de compréhension et de faciliter leurs échanges. Pour ce faire, le comité a notamment préparé un dossier d'information qui a été distribué aux citoyens avant la première session. Ce dossier regroupant des informations factuelles a été élaboré en étroite collaboration avec le comité de pilotage.

Le comité de connaissances a également aidé l'équipe de délibération à repérer les points faibles (par exemple, l'absence de débat), les questions intersectorielles et les lacunes des délibérations des citoyens (par exemple les chevauchements éventuels entre les idées formulées et les initiatives existantes de l'UE et/ou les domaines dans lesquels la mesure proposée n'était pas nécessairement fondée sur des données probantes). Les membres du comité ont également procédé à une vérification des faits et répondu aux questions des citoyens pendant et après les sessions avec l'aide d'un centre de connaissances et d'information auquel participent d'autres experts de la Commission. En outre, ils ont soutenu les efforts déployés par l'équipe de délibération pour classer les recommandations formulées par les citoyens lors de la première session (sur les obstacles à la mobilité inclusive à des fins d'apprentissage) dans les principales catégories d'obstacles en s'appuyant sur leurs connaissances et leur expérience en matière de mobilité à des fins d'apprentissage.

Le comité de connaissances était composé de cinq membres sélectionnés par le comité de pilotage selon les critères suivants: expertise couvrant un large éventail de domaines de connaissances; savoir-faire et expérience dans le domaine concerné largement reconnu tant par leurs pairs que par les parties prenantes; capacité à comprendre, à reconnaître et à exposer divers points de vue sur le sujet, y compris les compromis possibles; diversité en ce qui concerne le genre, la nationalité et les affiliations. En outre, deux représentants de la DG Éducation, jeunesse, sport et culture ont apporté des éclairages sur la politique de l'UE.

Les membres du comité de connaissances étaient:

- Gina Ebner, Association européenne pour l'éducation des adultes;
- Mantas Pupinis, associé et directeur de recherche, PPMI, Lituanie;
- Juan Rayón González, réseau des étudiants Erasmus;
- Mika Saarinen, agence nationale Erasmus+, Finlande;
- Beatriz Tourón Torrado, agence nationale Erasmus+, Espagne;
- Fabienne Metayer, cheffe de secteur, unité de coordination Erasmus+, DG Éducation, jeunesse, sport et culture (membre non permanent);
- Giedrius Sudikas, responsable Erasmus+, DG Éducation, jeunesse, sport et culture (membre non permanent).

2.4. CENTRE DE CONNAISSANCES ET D'INFORMATION

Un centre de connaissances et d'information (CCI) a été mis en place pour répondre aux questions et aux demandes d'éclaircissements des citoyens tout au long de leurs délibérations. Le CCI comprenait des experts de la DG Communication, de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion et de la DG Éducation, jeunesse, sport et culture, qui avaient été invités à répondre aux questions portant sur leurs domaines d'action respectifs, ainsi que

des membres du comité de connaissances et d'autres experts. Le CCI a répondu par écrit aux questions posées par les citoyens au cours des trois sessions du panel. Lors de la troisième session, les membres du CCI sont intervenus brièvement dans trois groupes de travail afin d'apporter aux citoyens des clarifications sur des points en suspens avant que ces derniers ne formulent leurs recommandations finales.

2.5. ORATEURS

Outre les membres du comité de connaissances, plusieurs intervenants et experts ont été invités à présenter leurs points de vue et expériences concernant la mobilité à des fins d'apprentissage et à répondre aux questions des citoyens. Les orateurs ont présenté les différents secteurs de la mobilité à des fins d'apprentissage (mobilité scolaire, mobilité des jeunes, mobilité des étudiants, mobilité pour l'enseignement et la formation professionnels et mobilité des adultes). Ils ont fourni des informations sur les programmes de mobilité existants au niveau national et au niveau de l'UE, sur les difficultés rencontrées par différents groupes en ce qui concerne l'accès

à la mobilité à des fins d'apprentissage et sur les mesures possibles pour l'améliorer tant au niveau des États membres qu'à celui de l'UE. Ils ont également exposé les compromis entre ces mesures et ont fourni aux citoyens des retours d'information sur leur travail. Le comité de connaissances a veillé à ce que les connaissances transmises aux citoyens soient équilibrées, appropriées et suffisamment représentatives des principales positions des responsables politiques et des parties prenantes au sein de l'UE. Le tableau 2 présente les orateurs qui se sont exprimés lors des sessions.



Tableau 2 — Liste des intervenants lors des trois sessions

SESSION N° 1	
Commission européenne	Mariya Gabriel , commissaire à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse (jusqu'en mai 2023)
	Pia Ahrenkilde Hansen , directrice générale de la DG Communication
	Richard Kühnel , directeur chargé de la représentation et de la communication dans les États membres, DG Communication
	Ute Haller-Block , cheffe d'unité, DG Éducation, jeunesse, sport et culture
	Jutta König-Georgiades , unité «Dialogue avec les citoyens», DG Communication
Experts externes	Gina Ebner , secrétaire générale de l'Association européenne pour l'éducation des adultes
	Ismael Páez Civico , Forum européen de la jeunesse
	Juan Rayón González , président du réseau des étudiants Erasmus
	Mika Saarinen , directeur de l'agence nationale finlandaise Erasmus+ (EDUFI)
	Beatriz Tourón Torrado , conseillère en éducation au sein de l'agence nationale espagnole Erasmus+ (SEPIE)
SESSION N° 2	
Commission européenne	Sophia Eriksson Waterschoot , directrice chargée de la jeunesse, de l'éducation et d'Erasmus+, DG Éducation, jeunesse, sport et culture
	Ute Haller-Block , cheffe d'unité, DG Éducation, jeunesse, sport et culture
Bloc transversal	Mantas Pupinis , directeur de recherche au sein de l'institut PPMI et gestionnaire de projets dans le cadre de l'«Étude sur le soutien à la mobilité à des fins d'apprentissage: progrès, obstacles et voie à suivre»
	Mika Saarinen , directeur de l'agence nationale finlandaise Erasmus+ (EDUFI)
Bloc thématique 1: surmonter les difficultés, les obstacles et les dilemmes individuels et comportementaux	Gregorio Blanco Martin , chef du département anglais et coordinateur Erasmus, IES Gabriel Alonso de Herrera
	Irina Ferencz , directrice, Academic Cooperation Association
	Wim Gabriels , directeur et coordinateur de l'inclusion sociale et de l'engagement en faveur de la mobilité, réseau des étudiants Erasmus
	Christoph van Mol , professeur assistant, université de Tilbourg
Bloc thématique 2: surmonter les difficultés, les obstacles et les dilemmes contextuels et environnementaux	Gina Ebner , secrétaire générale de l'Association européenne pour l'éducation des adultes
	Ewa Krzaklewska , professeure assistante, université Jagellonne
	Ruben Sansom , coordinateur de la «Mobilité propre», Generation Climate Europe
	Brikena Xhomaqi , directrice, Lifelong Learning Platform
Bloc thématique 3: surmonter les difficultés, les obstacles et les dilemmes institutionnels et politiques	Vito Borelli , chef d'équipe, DG Éducation, jeunesse, sport et culture
	Audrey Frith , directrice, Eurodesk Brussels Link
	Søren Kristensen , consultant, Techne
	Chiara Rioldino , cheffe d'unité, DG Emploi, affaires sociales et inclusion

SESSION N° 3	
Commission européenne	Nicolas Schmit , commissaire à l'emploi et aux droits sociaux
	Sophia Eriksson Waterschoot , directrice chargée de la jeunesse, de l'éducation et d'Erasmus+, DG Éducation, jeunesse, sport et culture
	Colin Scicluna , chef de cabinet de la vice-présidente Dubravka Šuica
	Ute Haller-Block , cheffe de l'unité de coordination Erasmus+, DG Éducation, jeunesse, sport et culture
	Fabienne Metayer , cheffe de secteur, DG Éducation, jeunesse, sport et culture
Experts externes	Marta Gutierrez Benet , cheffe de secteur, DG Éducation, jeunesse, sport et culture
	Kostis Giannidis , ancien président du réseau des étudiants Erasmus
	Juliette Ibarrodo Lasa , Fédération européenne pour l'enseignement interculturel
	Davide Muraro , Association européenne pour l'éducation des adultes
	Mantas Pupinis , directeur de recherche au sein de l'institut PPMI et gestionnaire de projets dans le cadre de l'«Étude sur le soutien à la mobilité à des fins d'apprentissage: progrès, obstacles et voie à suivre»
	Mika Saarinen , directeur de l'agence nationale finlandaise Erasmus+ (EDUFI)
	Beatriz Tourón Torrado , conseillère en éducation au sein de l'agence nationale espagnole Erasmus+ (SEPIE)

2.6. MODÉRATEURS PRINCIPAUX

Deux modérateurs principaux ont orienté les citoyens tout au long des trois sessions et ont dirigé les discussions lors de la séance plénière. Ils ont fourni des informations sur l'objectif général du panel, la méthodologie des différentes sessions et les aspects organisationnels. Les modérateurs principaux ont également facilité les débats entre les intervenants spécialisés, veillé à ce que les informations soient fournies de manière équitable et impartiale pendant les

discussions, et facilité les questions et les réponses entre les citoyens et les experts. Enfin, ils ont présenté tous les résultats lors de la séance plénière à la fin de chaque session. Les modérateurs principaux étaient:

- Camille Dobler (Missions Publiques);
- Malte Frøslee Ibsen (fondation Danish Board of Technology).



2.7. FACILITATEURS

Les citoyens ont travaillé au sein de 12 groupes de travail avec l'appui de deux membres de l'équipe de délibération: un facilitateur expérimenté et un assistant. Le rôle des facilitateurs était de diriger les discussions au sein des groupes de travail et d'assurer le bon déroulement des travaux. Pour ce faire, ils devaient:

- instaurer un climat convivial fondé sur le respect mutuel pour favoriser une contribution équilibrée de tous les participants;
- veiller à ce que tous les citoyens soient informés du processus dans son ensemble et leur donner des orientations pour le travail en groupe;
- veiller à ce que les objectifs des sessions des groupes de travail soient atteints, c'est-à-dire faciliter la détection des conflits et des désaccords entre les citoyens et favoriser l'émergence d'un débat et d'un consensus entre les citoyens;
- veiller au respect du temps imparti, prendre des notes et consigner les résultats des délibérations dans des documents de travail multilingues liés les uns aux autres;

- transmettre les demandes formulées par les citoyens dans les groupes de travail à l'équipe de soutien ou aux experts, par exemple en notant les remarques ou les questions en suspens;
- participer aux séances de compte-rendu avec l'équipe de délibération.

Ces facilitateurs étaient employés par ifok, Missions Publiques ou la fondation Danish Board of Technology. Pendant les discussions menées dans les groupes de travail, ils ont été soutenus par des assistants, qui étaient pour la plupart des étudiants et des stagiaires basés à Bruxelles. Tous les facilitateurs et les assistants ont suivi des consignes communes fournies dans un guide de facilitation et un document de présentation (un par session). Ils ont assisté à une réunion d'information et à une réunion de formation avant chaque session.



2.8. OBSERVATEURS

Seuls quelques observateurs ont été autorisés à suivre les travaux du panel. L'objectif était d'assurer la transparence et la visibilité de cet exercice démocratique innovant tout en garantissant un espace sûr aux citoyens appelés à y participer, ce qui se révèle essentiel pour instaurer un climat de confiance propice au débat. Les observateurs étaient autorisés à assister aux discussions menées lors des séances plénières et dans les groupes de travail. La présence de trois observateurs au maximum était autorisée dans chaque groupe de travail.

Des observateurs internes des partenaires et institutions chargés de l'organisation du panel (par exemple, personnel interne du secrétariat général de la Commission, de la DG Communication, de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion et de la DG Éducation, jeunesse, sport et culture) étaient également présents. Parmi les observateurs externes figuraient des chercheurs (d'universités ou de groupes de réflexion), des acteurs de la société civile, des représentants des médias et d'autres parties prenantes. Des observateurs externes ont pu mener des entretiens avec des citoyens, avec leur consentement, à des fins de recherche uniquement et si cela n'entravait pas le déroulement du panel.







A woman with her hair in a bun, wearing a blue sweater, is speaking into a microphone. She is in the foreground, and a blurred audience is visible in the background. The image has an orange tint and a blue overlay on the left side where the text is located.

3. Cadre méthodologique et sessions

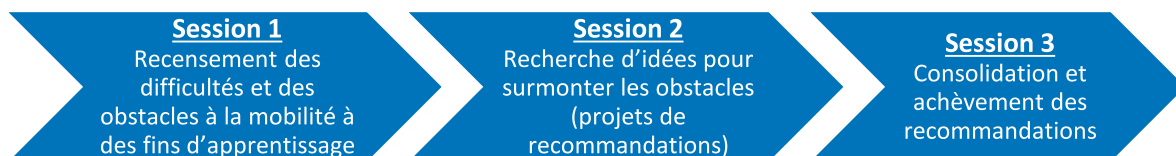


3.1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Le panel a été composé de trois sessions ayant chacune des objectifs différents:

- Lors de la première session (sur place à Bruxelles), le sujet à l'examen a été présenté aux participants. Ces derniers ont pu faire connaissance, créer un esprit de groupe et instaurer un climat de confiance entre eux. À partir des contributions initiales des experts, ils ont été invités à déterminer les groupes cibles de la mobilité à des fins d'apprentissage. Ils ont ensuite sélectionné et classé par ordre de priorité les difficultés et les obstacles en matière d'accès à la mobilité à des fins d'apprentissage à l'aide d'un exercice de création de personnages et d'une méthode courante de réflexion conceptuelle. En d'autres termes, ils ont été invités à «se détacher d'eux-mêmes» en créant et en décrivant divers personnages fictifs incarnant des citoyens européens typiques ou atypiques, puis à réfléchir aux occasions que ces derniers pourraient avoir en matière de mobilité à des fins d'apprentissage ainsi qu'aux obstacles auxquels ils pourraient être confrontés.
- La deuxième session, qui s'est déroulée en ligne, a permis d'approfondir la compréhension du sujet. L'objectif principal de cette session était d'encourager l'échange d'idées et de points de vue entre les participants, de repérer les points de consensus et de désaccord, et de formuler les premières idées de recommandations dans trois blocs thématiques distincts.
- La troisième et dernière session (sur place à Bruxelles) a été consacrée à l'élaboration des recommandations avec l'aide d'autres experts, sur la base des idées formulées et des connaissances acquises au cours des deux premières sessions. L'objectif de la troisième session du panel était d'aboutir à des recommandations concrètes pouvant être soumises à la Commission et transmises aux parties prenantes concernées.

Illustration 2 — Flux méthodologique global du panel de citoyens européens sur la mobilité à des fins d'apprentissage



Tout au long du panel, beaucoup de temps a été consacré à la consolidation des groupes ainsi qu'aux débats lors des séances plénières et des travaux de groupe. La structure des sessions a été conçue de sorte à encourager les échanges entre les participants et à permettre à chacun d'entre eux d'exprimer son point de vue. Le panel s'étant déroulé dans un cadre multilingue, les citoyens ont toujours pu s'exprimer dans leur langue maternelle, dès lors

que des services d'interprétation étaient disponibles. Les groupes de travail ont été constitués de manière à être suffisamment représentatifs de la diversité géographique en associant petits et grands pays ainsi qu'en regroupant cinq langues au maximum. Les facilitateurs ont eu la possibilité de mener les débats dans leur langue maternelle ou en anglais.

3.2. SESSION N° 1: PROCESSUS ET RÉSULTATS

La première session, qui s'est tenue du 3 au 5 mars 2023 à Bruxelles, a présenté le sujet ainsi que le contexte du panel. Les citoyens ont fait connaissance et ont été informés des règles en vue de discussions constructives. Ils se sont ensuite attachés à mieux comprendre les groupes cibles d'une plus grande mobilité à des fins d'apprentissage en Europe ainsi que les difficultés à résoudre pour atteindre cet objectif. Des représentants de la Commission européenne et des intervenants extérieurs ont aidé les citoyens à mieux comprendre les programmes existants

et certains des défis à relever pour faire des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage une réalité pour tous. Les objectifs de la première session étaient de partager et de cartographier les expériences personnelles en matière de mobilité à des fins d'apprentissage, de définir des groupes cibles et de recenser les obstacles aux activités de mobilité à des fins d'apprentissage, qui, d'après les citoyens, devaient faire l'objet de discussions approfondies lors des sessions suivantes.

Jour 1 (vendredi 3 mars 2023)

Le premier jour, les citoyens ont été accueillis par les modérateurs principaux et deux représentantes de la Commission européenne: **Mariya Gabriel**, commissaire à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse, et **Pia Ahrenkilde Hansen**, directrice générale de la DG Communication. Ces dernières ont souligné l'importance du panel et ont présenté les visions de l'UE pour le secteur de l'éducation et de la formation. Les modérateurs principaux ont quant à eux donné aux citoyens un aperçu de l'ordre du jour de la première session ainsi que des sessions suivantes. Après quelques jeux destinés à briser la glace, **Jutta König-Georgiades**, de la DG Communication, a présenté brièvement les organes de l'UE, ainsi que le processus décisionnel et législatif.

Ute Haller-Block, de la DG Éducation, jeunesse, sport et culture, a ensuite présenté en détail le thème du panel. La mobilité à des fins d'apprentissage a été davantage explorée du point de vue des expériences des citoyens eux-mêmes en matière d'apprentissage et de formation dans leur pays et à l'étranger, ainsi que de leurs «occasions manquées» de mobilité à des fins d'apprentissage. Les membres du comité de connaissances ont formulé des commentaires et approfondi diverses expériences, tout en faisant part d'observations, plus générales, sur les différents types de mobilité à des fins d'apprentissage, à savoir la mobilité scolaire, la mobilité des jeunes, l'enseignement et la formation professionnels à l'étranger, la mobilité des adultes et la mobilité des étudiants.



Mariya Gabriel welcoming the citizens.

Jour 2 (samedi 4 mars 2023)

Le deuxième jour, les citoyens ont travaillé en parallèle dans 12 groupes de travail, avec l'appui de facilitateurs expérimentés et en bénéficiant d'une interprétation simultanée. Les groupes ont produit leur contenu dans des documents en ligne multilingues visibles par les autres groupes. Les citoyens ont d'abord fait part de leurs expériences passées et actuelles en matière de mobilité à des fins d'apprentissage et ont réfléchi aux différents types de mobilité à des fins d'apprentissage et à leur définition. Après cela, les citoyens ont discuté des groupes cibles de la mobilité à des fins d'apprentissage et créé des personnages en mettant l'accent sur les types de personnalité susceptibles de bénéficier le plus d'une mobilité accrue à des fins d'apprentissage. Chaque groupe a créé entre 2 et 6 personnages représentant ces groupes cibles. Ces per-

sonnages ont été utilisés pour définir les difficultés et les obstacles auxquels sont confrontés les principaux groupes cibles. Les groupes ont également évoqué les tendances futures et les évolutions sociétales qui pourraient avoir une incidence sur la mobilité à des fins d'apprentissage. En outre, ils ont commencé à discuter des solutions viables et des éléments qui pourraient servir de catalyseurs. Tout au long de la journée, les citoyens ont pu poser des questions aux experts du centre de connaissances et d'information. À l'issue des travaux du samedi, les membres du comité de connaissances ainsi que d'autres experts présents sur place et les membres de l'équipe de délibération ont classé les 54 personnages créés par les groupes de travail dans 12 groupes distincts de personnages.



Jour 3 (dimanche 5 mars 2023)

Le troisième jour, chaque groupe de travail s'est vu assigner un groupe de personnages (2 à 7 personnages par groupe). Chaque personnage était accompagné d'une photo de profil générée par le programme d'intelligence artificielle DALL-E sur la base des descriptions démographiques faites par les groupes. La dernière étape au sein des groupes de travail a consisté à recenser et à résumer les difficultés et obstacles transversaux pour le groupe de personnages assigné. Les citoyens se sont également préparés à la session n° 2 et ont recueilli les questions et contributions nécessaires à la session suivante. Lors de

la séance plénière de clôture, les porte-parole des 12 groupes de travail ont présenté les principaux obstacles à la mobilité à des fins d'apprentissage. Ceux-ci ont ensuite été regroupés sur un tableau par les modérateurs principaux. À la suite des présentations, les experts sont intervenus pour faire part de leurs commentaires sur les travaux du panel. **Richard Kühnel**, le directeur en charge de la représentation et de la communication dans les États membres au sein de la Commission européenne, a formulé des observations finales et a clôturé la session.



L'ordre du jour officiel de la première session est présenté ci-dessous.

Vendredi (3 mars 2023)	SÉANCE PLÉNIÈRE
14 h 30-15 h 00	Allocution de bienvenue et discours introductifs: — Mariya Gabriel , commissaire à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse — Pia Ahrenkilde Hansen , directrice générale de la DG Communication
15 h 00-15 h 40	Présentation du panel de citoyens: pourquoi sommes-nous réunis ici?
15 h 40-15 h 55	Photo de groupe
15 h 55-16 h 15	Présentation du thème I du panel (réflexion sur vos propres expériences)
16 h 15-16 h 45	Pause-café
16 h 45-18 h 30	Présentation du thème II du panel (partage d'expériences et discussion)
Samedi (4 mars 2023)	GROUPES DE TRAVAIL
9 h 30-11 h 00	Prise de connaissance: valeurs et expériences en matière de mobilité à des fins d'apprentissage
11 h 00-11 h 30	Pause-café
11 h 30-13 h 00	Mobilité à des fins d'apprentissage pour tous: détermination des groupes cibles
13 h 00-14 h 30	Pause-déjeuner
14 h 30-16 h 15	Recensement des difficultés et des obstacles actuels
16 h 15-16 h 45	Pause-café
16 h 45-18 h 00	Exploration des tendances futures
Dimanche (5 mars 2023)	GROUPES DE TRAVAIL ET SÉANCE PLÉNIÈRE
9 h 30-11 h 00	Groupes de travail: préparation en vue de la séance plénière et mise en commun des questions
11 h 00-12 h 00	Pause-café et transfert des groupes vers les salles de réunion
12 h 00-13 h 20	Séance plénière: présentations des groupes, réactions et séance de questions-réponses
13 h 20-13 h 40	Récapitulation et informations sur les prochaines sessions

3.3. SESSION N° 2: PROCESSUS ET RÉSULTATS

La deuxième session du panel s'est tenue en ligne du 24 au 26 mars 2023. Les objectifs étaient de permettre aux citoyens d'élaborer des solutions pour surmonter les difficultés et les obstacles recensés lors de la session n° 1 et de rédiger des recommandations pour rendre la mobilité à des fins d'apprentissage plus inclusive. Pour structurer les travaux de la session, le comité de connaissances a classé les 36 difficultés et obstacles à la mobilité à des fins d'apprentissage énumérés lors de la première session dans trois «blocs thématiques»:

→ **Bloc thématique 1.** Surmonter les difficultés, les obstacles et les dilemmes **individuels et comportementaux** (barrières d'ordre personnel, psychologique et décisionnel).

→ **Bloc thématique 2.** Surmonter les difficultés, les obstacles et les dilemmes **contextuels et environnementaux** (barrières culturelles, sociales et linguistiques).

→ **Bloc thématique 3.** Surmonter les difficultés, les obstacles et les dilemmes **institutionnels et politiques** (obstacles à l'accès à l'information, barrières d'ordre économique et financier).

Des fonctionnaires de la Commission et divers intervenants externes ont fourni aux citoyens des éléments d'information sur ces obstacles et ont présenté des solutions possibles pour y remédier, en accordant une attention particulière aux dilemmes et aux compromis qui y sont associés. Suivant un processus itératif d'examen par les pairs, les citoyens, répartis en 12 groupes de travail, ont examiné les travaux des autres groupes pour élaborer 45 projets de recommandations.

Jour 1 (vendredi 24 mars 2023)

Le premier jour, les citoyens ont été accueillis à la session en ligne par les principaux modérateurs et **Sophia Eriksen Waterschoot** (DG Éducation, jeunesse, sport et culture). Ensuite, **Ute Haller-Block** (DG Éducation, jeunesse, sport et culture) s'est penchée sur les résultats de la première session et a précisé les attentes de la Commission à l'égard du panel. **Mantas Pupinis** (PPMI) a été invité à expliquer comment le comité de connaissances a classé les résultats issus de la session n° 1 dans trois blocs thématiques. Il a donné un premier aperçu des dilemmes et des compromis qui sous-tendent les difficultés, telles qu'elles ont été recensées par le comité de connaissances. Afin de compléter cette première série de contributions, **Mika Saarinen** (EDUFI) a fourni aux citoyens des informations sur le programme Erasmus+ ainsi que sur d'autres programmes de mobilité à des fins d'apprentissage déjà en place afin de remettre en contexte les travaux du panel. Au cours de trois tables rondes qui ont suivi, quatre intervenants se sont penchés

sur chacun des blocs thématiques en les abordant sous des angles différents et en donnant un aperçu des solutions, dilemmes et questions possibles dans leur bloc thématique respectif. À la fin de chaque table ronde, les citoyens ont eu la possibilité de poser des questions. Enfin, les modérateurs principaux ont présenté l'ordre du jour du week-end et rappelé l'objectif général du panel.



Jour 2 (samedi 25 mars 2023)

Le deuxième jour, les citoyens ont travaillé en parallèle dans 12 groupes de travail, avec l'appui de facilitateurs expérimentés et en bénéficiant d'une interprétation simultanée. Les preneurs de notes ont documenté le processus dans des documents multilingues, permettant ainsi aux participants de visualiser le contenu produit au sein de leur groupe dans leur langue maternelle. Tous les groupes ont commencé par se pencher sur le premier bloc thématique, à savoir «surmonter les obstacles psychologiques et comportementaux». Ils se sont mis d'accord sur des éléments transversaux à garder à l'esprit lors de l'élaboration de recommandations

visant à surmonter les difficultés contextuelles (bloc thématique 2) et les obstacles institutionnels et politiques (bloc thématique 3). Chaque groupe de travail a ensuite élaboré jusqu'à deux projets de recommandations pour chacun de ces deux blocs thématiques. L'après-midi, chaque groupe a envoyé un ambassadeur dans un autre groupe de travail pour présenter ses projets de recommandations et obtenir l'avis des membres du groupe. Tout au long de la journée, les citoyens ont pu poser des questions aux experts du centre de connaissances et d'information. Les réponses ont été apportées le samedi après-midi ou le dimanche matin.

Jour 3 (dimanche 26 mars 2023)

Le dimanche matin, les citoyens, réunis dans leur propre groupe de travail, ont intégré les retours d'information reçus des autres groupes et, le cas échéant, les réponses des experts. Il en a résulté 45 projets de recommandations pour les 12 groupes de travail. Pour la plénière finale suivante, chaque groupe a sélectionné un porte-parole. Chaque porte-parole a ensuite présenté deux des recommandations de son groupe à l'ensemble du panel. Après ces présentations, **Mika Saarinen** (EDUFI) et **Ute Haller-Block** (DG Éducation, jeunesse, sport

et culture) ont donné leur avis sur les idées formulées par les citoyens. Les citoyens ont à leur tour pu poser des questions à ces deux intervenants et émettre leurs propres observations au sujet de la session en cours, notamment grâce à trois questions sur Slido. Enfin, un aperçu de la dernière session et des prochaines étapes leur a été présenté.

L'ordre du jour complet de la session est présenté ci-dessous.

Vendredi (24 mars 2023)	SÉANCE PLÉNIÈRE
14 h 30-14 h 50	Accueil, présentation des résultats de la session n° 1 et ordre du jour de la session n° 2
14 h 50-15 h 35	De l'obstacle à la solution pour la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous Intervenants de la Commission européenne et du comité de connaissances
15 h 35-15 h 55	Pause
15 h 55-16 h 40	Bloc thématique 1: surmonter les obstacles personnels et psychologiques Entretiens avec des experts et séance de questions-réponses
16 h 40-17 h 20	Bloc thématique 2: surmonter les obstacles culturels, sociaux et linguistiques Entretiens avec des experts et séance de questions-réponses
17 h 20-17 h 40	Pause
17 h 40-18 h 20	Bloc thématique 3: surmonter les obstacles à l'accès à l'information et les barrières d'ordre économique et financier Entretiens avec des experts et séance de questions-réponses
18 h 20-18 h 30	Étapes suivantes et remarques finales
Samedi (25 mars 2023)	GROUPES DE TRAVAIL
9 h 30-9 h 45	Formation des groupes/jeux destinés à briser la glace
9 h 45-11 h 00	Créneau 1: travail de groupe sur les projets de recommandations (bloc thématique 1)
11 h 00-11 h 30	Pause
11 h 30-13 h 00	Créneau 2: travail de groupe sur les projets de recommandations (blocs thématiques 2 et 3)
13 h 00-14 h 30	Pause-déjeuner
14 h 30-16 h 00	Créneau 3: travail de groupe sur les projets de recommandations (blocs thématiques 2 et 3)
16 h 00-16 h 30	Pause
16 h 30-18 h 00	Créneau 4: retours d'information entre groupes
Dimanche (26 mars 2023)	GROUPES DE TRAVAIL ET SÉANCE PLÉNIÈRE
9 h 30-11 h 15	Créneau 5: consolidation des projets de recommandations
11 h 15-11 h 30	Pause
	Séance plénière
11 h 30-12 h 40	Présentations effectuées par les groupes et retours d'information
12 h 40-12 h 55	Pause
12 h 55-13 h 20	Réactions d'experts sur les travaux réalisés lors de la session n° 2, échanges et questions-réponses
13 h 20-13 h 30	Récapitulation et observations finales

3.4. SESSION N° 3: PROCESSUS ET RÉSULTATS

Avant la troisième session, les 45 projets de recommandations proposés par les citoyens ont été répartis en plusieurs thèmes similaires (par exemple, apprentissage des langues, information et sensibilisation, encouragement des entreprises et des employés) et attribués aux 12 groupes de travail. Dans le même temps, des experts et des personnes-ressources ont formulé par écrit leurs commentaires sur chaque recommandation. Lors de la

troisième et dernière session, les citoyens ont intégré les commentaires des experts et des autres groupes de travail, ont fusionné les idées similaires, puis ont parachevé les recommandations. Pour conclure la session, les citoyens ont exprimé leur accord ou leur désaccord avec chacune des recommandations lors d'une évaluation finale en séance plénière.



Jour 1 (vendredi 28 avril 2023)

Le premier jour de cette session finale, tous les citoyens ont de nouveau été accueillis par les modérateurs principaux, à savoir **Nicolas Schmit** (commissaire à l'emploi et aux droits sociaux) et **Sophia Eriksson Waterschoot** (DG Éducation, jeunesse, sport et culture). Après les discours de bienvenue, **Mantas Pupinis** (PPMI) a fourni des informations sur le travail réalisé par le comité de connaissances entre la deuxième et la troisième session. Pendant la pause qui a suivi, les citoyens ont été invités à classer par ordre de priorité les secteurs de la mobilité à des fins d'apprentissage ainsi que les thèmes importants abordés par le panel. Pour ce faire, ils ont créé un «diagramme à barres» dans lequel ils ont réparti des «unités budgétaires» en 13 catégories indiquant les domaines de la mobilité à des fins d'apprentissage qui devraient bénéficier d'un financement plus important.

Après la pause, les citoyens ont été répartis dans deux sessions sous-plénières. Dans chaque session sous-plénière, quatre experts ont donné aux groupes de travail leur avis sur les projets de recommandations qui leur avaient été attribués. Dans leur contribution, les experts ont souligné les pistes possibles pour améliorer les projets de recommandations des citoyens et ont répondu à leurs questions. À la fin de la journée, les citoyens se sont à nouveau réunis en séance plénière afin de résumer les principaux points soulevés dans les sessions sous-plénières et de discuter des résultats de l'exercice effectué à l'aide du diagramme à barres, destinés à servir de base au travail de groupe du lendemain. L'exercice a clairement mis en évidence l'importance fondamentale de la promotion des compétences linguistiques et de la mobilité des adultes pour les citoyens.

Jour 2 (samedi 29 avril 2023)

Le deuxième jour, les citoyens ont été répartis dans les mêmes groupes de travail que lors des deux sessions précédentes. Les discussions dans les groupes ont de nouveau été facilitées par des modérateurs expérimentés et ont fait l'objet d'une interprétation simultanée. Tout au long de la journée, chaque groupe a travaillé sur plusieurs propositions de recommandations formulées lors de la deuxième session qui leur avaient été attribuées. Les groupes de travail ont été invités à fusionner les recommandations similaires et à intégrer les commentaires des experts afin d'élaborer des recommandations pertinentes. Afin d'appuyer ce processus, chaque groupe a reçu la visite d'autres citoyens pour recueillir des informations sur les recommandations rédigées par d'autres groupes. En outre, l'après-midi, des experts se sont rendus auprès des groupes de travail qui estimaient avoir besoin de leur appui, afin de répondre à leurs questions ou de lever les doutes qui les empêchaient de finaliser leurs recommandations. Vers la fin de la journée, les facilitateurs ont joué un rôle crucial dans la mesure où ils se sont assurés que les recommandations avaient été finalisées et avaient fait l'objet d'un large consensus au sein des groupes.



Jour 3 (dimanche 30 avril 2023)



Lors de la séance plénière finale, les **21 recommandations finalisées la veille** ont été présentées par les représentants des groupes de travail, puis soumises au vote de l'ensemble des citoyens du panel. La procédure de vote s'est déroulée en trois étapes selon le même schéma. Dans un premier temps, quatre porte-parole des groupes ont lu à voix haute leurs recommandations avant de justifier leur pertinence et de répondre aux questions

des autres citoyens. Ensuite, tous les citoyens ont été invités à exprimer, à l'aide d'un bulletin de vote, leur niveau de soutien vis-à-vis de chaque recommandation sur une échelle de 1 («Je suis fortement contre») à 6 («Je suis fortement pour»). L'abstention était également possible. Cette procédure a été répétée deux fois jusqu'à ce que toutes les recommandations aient été présentées et aient fait l'objet d'un vote. Une fois toutes les voix comp-



tabilisées et les résultats annoncés par les modérateurs principaux, **Pia Ahrenkilde-Hansen** (directrice générale de la DG Communication), **Colin Scicluna** (chef de cabinet de la vice-présidente Dubravka Šuica) et **Ute Haller-Block** (cheffe d'unité au sein de la DG Éducation, jeunesse, Sport et culture) ont pris la parole pour expliquer la façon dont la Commission allait donner suite aux recommandations des citoyens. Enfin, les citoyens ont été invités à donner leur avis sur l'ensemble du processus.

L'ordre du jour complet de la session est présenté ci-dessous.



Vendredi (28 avril 2023)		SÉANCE PLÉNIÈRE
14 h 00-14 h 15	Allocution de bienvenue et présentation de la session	
14 h 15-14 h 35	Observations de Nicolas Schmit , commissaire à l'emploi et aux droits sociaux, et Sophia Eriksson Waterschoot (directrice au sein de la DG Éducation, jeunesse, sport et culture)	
14 h 35-15 h 15	Introduction: de la session n° 2 à la session n° 3	
15 h 15-15 h 45	Pause-café, exercices sur le «classement par ordre de priorité» et changement de salles	
15 h 45-17 h 50	Sessions sous-plénières: questions-réponses avec des experts sur les projets de recommandations (deux «blocs de travail» distincts)	
17 h 50-18 h 00	Changement de salles	
18 h 00-18 h 30	Messages clés issus des sessions sous-plénières	
Samedi (29 avril 2023)		GROUPES DE TRAVAIL
9 h 30-11 h 15	Session n° 1: délibération, rédaction et révision de la recommandation 1	
11 h 15-11 h 45	Pause-café	
11 h 45-13 h 00	Session n° 2: délibération, rédaction et révision de la recommandation 2	
13 h 00-14 h 30	Pause-déjeuner	
14 h 30-16 h 00	Session n° 3: contributions des experts et intégration de leurs commentaires	
16 h 00-16 h 30	Pause-café	
16 h 30-18 h 00	Session n° 4: consolidation des recommandations	
Dimanche (30 avril 2023)		SÉANCE PLÉNIÈRE
9 h 30-9 h 40	Accueil	
9 h 40-10 h 15	Présentation et évaluation des recommandations concernant le bloc thématique 1 (groupes de travail 1 à 4)	
10 h 15-10 h 50	Présentation et évaluation des recommandations concernant le bloc thématique 2 (groupes de travail 5 à 8)	
10 h 50-11 h 25	Présentation et évaluation des recommandations concernant le bloc thématique 3 (groupes de travail 9 à 12)	
11 h 25-12 h 00	Pause-café	
12 h 00-12 h 15	Enquête destinée à recueillir l'avis des citoyens	
11 h 45-12 h 30	Présentation des résultats	
12 h 30-13 h 10	Moments protocolaires et discours officiels	
13 h 10-13 h 30	Clôture du panel et photo de groupe	

Les citoyens du panel ont formulé 21 recommandations finales et les ont évaluées sur une échelle de 1 à 6, ce qui a permis d'obtenir une moyenne arithmétique («niveau de soutien») et un «taux d'approbation», c'est-à-dire la proportion de votes entre 4 («Moyennement favorable») et 6 («Fortement favorable») pour chaque recommandation. Dans le tableau 3, les recommandations (avec leurs titres uniquement) sont classées en fonction de l'importance du soutien accordé par les citoyens. La liste exhaustive des recommandations, avec l'intitulé, le texte intégral, la justification et les informations complémentaires, figure en annexe.



Tableau 3 — Aperçu des recommandations finales et des résultats de l'évaluation

N°	Intitulé de la recommandation	Importance du soutien	Taux d'approbation	Voix
16	Des informations sur la mobilité des travailleurs en Europe	5,11	95 %	132
12	Des tuteurs pour un meilleur accueil dans le pays de destination	4,99	93 %	132
17	Des campagnes d'information ciblées sur la mobilité à des fins d'apprentissage	4,99	92 %	132
21	Promotion d'une stratégie de communication ciblée pour Erasmus+	4,98	89 %	132
1	Une langue véhiculaire (lingua franca) en tant qu'outil au service de la mobilité à des fins d'apprentissage	4,97	86 %	133
8	Faire connaître les programmes linguistiques et les promouvoir	4,92	92 %	131
11	Des ambassadeurs pour une Europe plus mobile	4,92	88 %	131
9	Mise en œuvre et adaptation des centres d'information et des services Erasmus+	4,89	94 %	133
15	Un soutien financier pour le perfectionnement professionnel des employés	4,87	89 %	131
3	Extension des programmes existants de mobilité à des fins d'apprentissage aux personnes de tous âges et de tous milieux socio-économiques	4,84	88 %	129
14	Reconnaître le rôle des éducateurs dans la mobilité à des fins d'apprentissage	4,79	84 %	130
2	Vivre le multilinguisme en Europe	4,78	90 %	133
4	Promouvoir une intégration plus poussée du secteur de la formation professionnelle dans l'UE	4,76	89 %	132
6	Un programme de l'UE pour promouvoir des modèles hybrides de mobilité à des fins d'apprentissage pour les salariés	4,75	84 %	134
20	Recenser les obstacles administratifs rencontrés par les employés et les employeurs et trouver les moyens de les surmonter	4,75	87 %	133
10	Garantir un soutien financier adapté à toutes les personnes participant à une activité de mobilité à des fins d'apprentissage	4,69	82 %	131
19	Vaincre les préjugés en encourageant une répartition plus équilibrée des stages Erasmus+	4,56	83 %	132
13	Pour une mobilité à des fins d'apprentissage plus verte	4,46	76 %	131
18	Des mesures et des activités pour promouvoir le principe de non-discrimination dans la mobilité à des fins d'apprentissage	4,42	75 %	130
7	Améliorer l'apprentissage des langues grâce aux nouvelles technologies	4,37	74 %	133
5	Faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour les familles	3,87	60 %	134



Les citoyens ont répondu à une enquête destinée à recueillir leur avis concernant leur expérience au sein du panel. Selon eux, le panel a été un succès. Le processus de recrutement a permis de constituer un échantillon diversifié de personnes de toute l'Europe et de toutes sortes de milieux sociaux. D'après l'enquête, seuls 5 % des citoyens avaient déjà pris part à un processus participatif auparavant. Par ailleurs, 77 % des citoyens ont estimé que le panel a été «totalement» (23,5 %) ou «relativement» (54 %) représentatif de la société dans son

ensemble, bien que certaines personnes aient souligné l'absence de certains groupes défavorisés. Concernant leur expérience globale du panel de citoyens, 93 % des participants se sont dits «entièrement satisfaits» (52 %) ou «plutôt satisfaits» (41,5 %). De même, une large majorité d'entre eux a déclaré que le panel leur a permis d'accroître leurs connaissances sur la mobilité à des fins d'apprentissage (92 %), de revoir leur opinion sur la mobilité à des fins d'apprentissage (70 %) et de percevoir l'UE de façon plus positive (60 %).

«Tirez le meilleur parti de ces panels extrêmement intéressants et créez des liens interculturels!»

Gesuele, 34 ans, Italie



European
Commission

4. Prochaines étapes

Au cours des trois sessions du panel, les citoyens ont fait preuve de beaucoup d'engagement et de motivation en s'employant à élaborer des recommandations visant à rendre accessibles à tous les possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage. Ils ont posé des dizaines de questions à des experts pour mieux comprendre le fonctionnement des programmes de mobilité à des fins d'apprentissage en vigueur, plus particulièrement le programme Erasmus+, et les principaux obstacles et catalyseurs dans ce domaine. Entre les sessions, de nombreux citoyens ont examiné plus en détail la question de la mobilité à des fins d'apprentissage, notamment en s'adressant à leur communauté locale, à des écoles et à d'autres établissements d'enseignement.

Les 21 recommandations formulées par le panel, énumérées en annexe, forment une approche globale concernant la manière dont les États membres et la Commission devraient renforcer la mobilité à des fins d'apprentissage. Cinq recommandations mettent en exergue l'importance de disposer de systèmes d'enseignement et de formation ouverts à tous ainsi que la nécessité pour tous les acteurs concernés de contribuer à ce que tout un chacun puisse tirer profit d'une Europe sans frontières, indépendamment de son âge, de son niveau d'enseignement, de son origine et de ses moyens financiers. Les mesures d'inclusion spéciales sont perçues comme essentielles pour favoriser une participation plus large et plus diversifiée aux programmes de mobilité à des fins d'apprentissage.

Au cours des débats, les citoyens ont souligné le fait que les possibilités qui s'offrent aux apprenants en matière de mobilité à des fins d'apprentissage sont mal connues, en

particulier parmi les apprenants adultes et les apprenants défavorisés. Les participants ont dès lors insisté, dans cinq recommandations, sur l'importance d'établir le dialogue avec les apprenants de tous âges, notamment ceux qui sont défavorisés, et de leur transmettre des informations ciblées au niveau le plus proche. Quatre recommandations accordent également une importance capitale à l'amélioration de l'apprentissage des langues (notamment au moyen des nouvelles technologies), qui constitue un facteur déterminant de la mobilité à des fins d'apprentissage.

Trois recommandations ont trait à la mobilité des salariés à des fins d'apprentissage, et les quatre dernières portent sur la reconnaissance du rôle des éducateurs dans l'organisation de la mobilité à des fins d'apprentissage; sur une intégration plus poussée du secteur de l'enseignement et de la formation professionnels dans l'UE; sur une mobilité à des fins d'apprentissage plus verte ainsi que sur une répartition plus équilibrée des destinations.

La proposition de recommandation du Conseil présentée par la Commission tient compte des recommandations formulées par le panel de citoyens. La proposition vise à élargir le champ des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage qui s'offrent aux apprenants, aux éducateurs et au personnel de tous âges dans l'enseignement scolaire, les échanges de jeunes, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes ainsi qu'à faciliter leur transition vers le marché du travail et leur mobilité professionnelle. La proposition est par ailleurs fortement axée sur la mobilité inclusive. Elle est dès lors bien en phase avec les recommandations formulées par les citoyens, en parti-





culier en ce qui concerne l'élargissement des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage aux personnes de tous âges et de tous milieux socio-économiques, la promotion du principe de la non-discrimination et la garantie d'un soutien financier adapté. Bien que le programme Erasmus+ prévoie déjà des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage pour ces groupes ainsi que des mesures d'inclusion spéciales pour les personnes moins favorisées, la proposition de la Commission vise à offrir à tous les apprenants encore plus de possibilités au titre d'un large éventail de programmes de mobilité transfrontière à des fins d'apprentissage.

C'est en faisant également ressortir dans sa proposition l'importance de renforcer l'apprentissage des langues à tous les stades de l'éducation et de la formation pour faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage que la Commission tient compte de la recommandation du panel intitulée «Vivre le multilinguisme en Europe».

La Commission souhaite également mettre l'accent sur la transmission d'informations ciblées et en temps utile, recommandée par les citoyens, notamment en encourageant les États membres à mettre en place des promoteurs de la mobilité à des fins d'apprentissage. Sa proposition tient dès lors dûment compte des recommandations formulées par les citoyens sur les centres et les services d'information, sur les ambassadeurs pour une Europe plus mobile ainsi que sur les tuteurs pour l'accueil dans le pays de destination.

Dans le droit fil de la recommandation du panel de reconnaître le rôle des éducateurs dans la mobilité à des fins d'apprentissage, la Commission compte œuvrer pour

que le travail fourni par le personnel chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de mobilité à des fins d'apprentissage soit apprécié et récompensé. La proposition de la Commission vise également à rendre la mobilité à des fins d'apprentissage plus durable sur le plan environnemental, notamment en encourageant les États membres à faire en sorte que l'utilisation de moyens de transport plus durables pour se rendre du pays de départ au pays d'accueil et pendant les périodes de mobilité fasse partie intégrante de l'expérience de mobilité à des fins d'apprentissage.

Certaines des recommandations du panel sont déjà partiellement intégrées dans le programme Erasmus+ 2021-2027 et d'autres programmes de l'UE. Par exemple, pour ce qui est de la recommandation visant à faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour les familles, certaines agences nationales Erasmus+ proposent aux étudiants ayant des enfants un complément à leur bourse de soutien individuel. Tous les participants aux activités de mobilité dans le cadre des programmes Erasmus+ et du corps européen de solidarité peuvent bénéficier d'un soutien linguistique en ligne. Financé au titre du Fonds social européen plus, le programme «Orientation, apprentissage, maîtrise, réussite» (ALMA) propose une expérience professionnelle supervisée dans un autre État membre de l'UE aux jeunes défavorisés âgés de 18 à 29 ans.

La Commission prévoit d'organiser un événement de retour d'information afin d'informer les participants au panel de citoyens des suites données à leurs recommandations lors du sommet de haut niveau sur l'éducation du 30 novembre.



**Annexe: liste
exhaustive des
recommandations**

Recommandation 1

Une langue véhiculaire (lingua franca) en tant qu'outil au service de la mobilité à des fins d'apprentissage

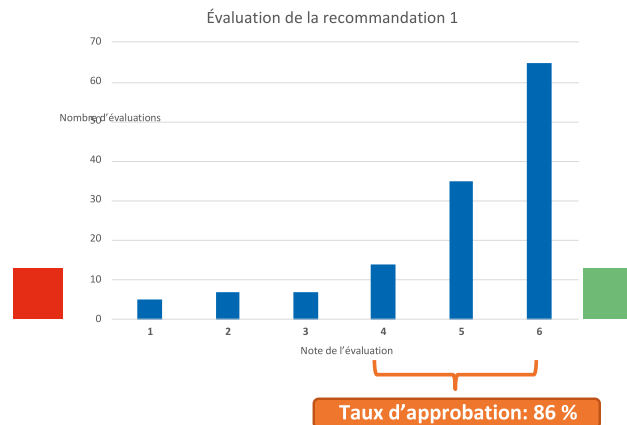
L'anglais est une langue véhiculaire au sein de l'UE. C'est un moyen de communication simple et fréquemment utilisé. L'UE devrait par conséquent recommander aux États membres d'enseigner l'anglais comme première langue étrangère. L'UE devrait aider les États membres à mettre en place, à subventionner et à financer des programmes pour les personnes souhaitant apprendre l'anglais. Ces programmes devraient être soutenus tant dans les écoles qu'en dehors du cadre scolaire. Des cours d'anglais à bas prix devraient être proposés aux personnes de tous âges en dehors des écoles. Les programmes doivent être annoncés de façon appropriée et inciter les citoyens à apprendre l'anglais.

Justification

Une langue véhiculaire commune facilite les échanges entre les nations et les cultures. Cette approche n'est pas en contradiction avec une Europe multilingue. L'anglais est une langue facile à apprendre qui est déjà largement répandue, en particulier parmi les jeunes.

Recommandation 1

UNE LANGUE VÉHICULAIRE (LINGUA FRANCA)
EN TANT QU'OUTIL AU SERVICE DE LA
MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE



Recommandation 2

Vivre le multilinguisme en Europe

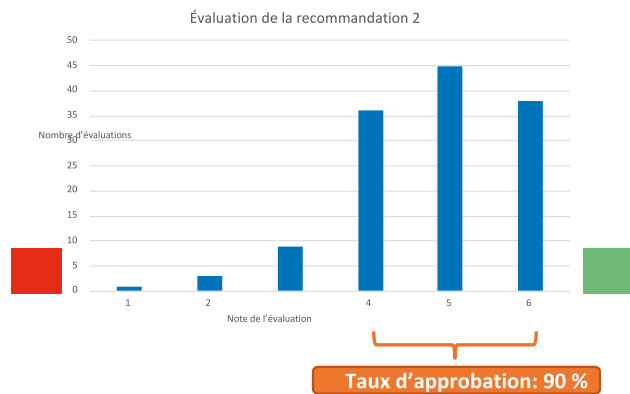
L'une des principales caractéristiques de l'Union européenne est la multiplicité de ses langues. L'apprentissage des langues ouvre l'esprit. Par conséquent, nous recommandons de soutenir des projets multinationaux et multilingues non seulement dans les écoles, mais également en dehors du cadre scolaire. Cet objectif peut être atteint en favorisant les échanges, notamment les échanges d'enseignants et de stagiaires. Les citoyens devraient être encouragés à pratiquer la mobilité à des fins d'apprentissage. Ces projets devraient cibler les participants aux échanges, en particulier les enseignants et les stagiaires ayant recours à la mobilité à des fins d'apprentissage. Le financement de l'UE est un moyen susceptible d'inciter les citoyens à apprendre d'autres langues. Il convient par ailleurs de mieux les informer sur les projets existants et potentiels.

Justification

Les enseignants devraient être en mesure d'élargir leurs horizons grâce à des expériences de mobilité à des fins d'apprentissage et de partager ces expériences à leur retour dans leur établissement. La participation à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage crée une base solide pour l'enseignement des langues. La connaissance de plusieurs langues facilite la découverte d'autres pays et cultures. Cela permet aussi aux participants de découvrir toute la diversité de l'Europe. Des programmes peu coûteux et facilement accessibles peuvent contribuer à soutenir des personnes de tous âges et les inciter à apprendre d'autres langues.

Recommandation 2

VIVRE LE MULTILINGUISME EN EUROPE



Recommandation 3

Extension des programmes existants de mobilité à des fins d'apprentissage aux personnes de tous âges et de tous milieux socio-économiques

Nous recommandons que l'UE établisse un cadre tenant compte des personnes de tous âges pour les programmes de mobilité à des fins d'apprentissage. Ce cadre pourrait être axé en particulier sur les personnes ou les groupes intéressés par la mobilité à des fins d'apprentissage, mais qui ne font pas partie d'une institution formelle. Il s'agit, par exemple, des chômeurs ou des personnes à la recherche d'un emploi, ou des personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés. Toutefois, ce cadre ne devrait pas être limité à ces groupes.

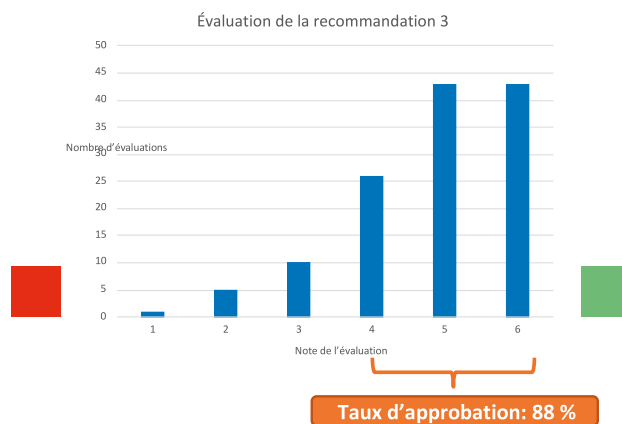
Les programmes existants, tels que le corps européen de solidarité ou Discover EU, devraient être étendus aux personnes de tous âges et être promus au moyen d'une plate-forme. Dans l'idéal, les personnes participant à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage devraient avoir la possibilité de résider dans un logement privé. Cela permet de limiter les dépenses et d'établir des liens plus étroits favorisant la compréhension de la culture et de la langue. Tous les citoyens de l'UE devraient avoir la possibilité de poser leur candidature à ces programmes. Ils devraient pouvoir le faire individuellement en indiquant clairement leurs propres objectifs d'apprentissage.

Justification

Cette approche contribue à renforcer l'identité européenne ainsi que les normes et valeurs communes dans tous les milieux sociaux. En particulier, les personnes ayant reçu peu de soutien familial ou social en raison de leur origine peuvent faire l'expérience de la proximité interculturelle et mieux comprendre d'autres cultures grâce à un programme étendu.

Recommandation 3

EXTENSION DES PROGRAMMES EXISTANTS DE MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE AUX PERSONNES DE TOUTS ÂGES ET DE TOUTS MILIEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES



Recommandation 4

Promouvoir une intégration plus poussée du secteur de la formation professionnelle dans l'UE

Nous recommandons que l'Union européenne améliore le système d'incitation pour les acteurs du secteur de la formation professionnelle afin de faire connaître les possibilités existantes et de favoriser l'accès à celles-ci. Parmi ces acteurs figurent les établissements d'enseignement professionnel, les stagiaires, les associations d'artisans et les organismes sectoriels tels que les chambres nationales de commerce et d'industrie.

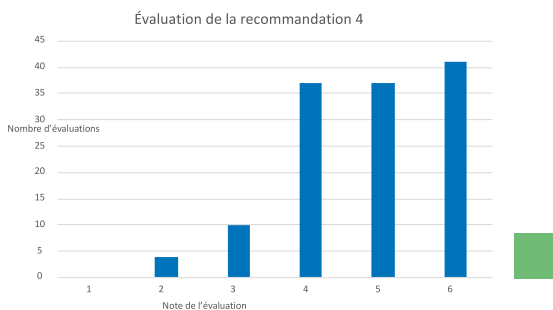
Pour mettre en place un meilleur système d'incitation, les centres d'excellence professionnelle existants devraient être plus visibles et promouvoir davantage la mobilité à des fins d'apprentissage. Les acteurs mentionnés ci-dessus devraient créer un réseau plus intégré afin de diminuer les obstacles qui entravent l'accès à la mobilité à des fins d'apprentissage et d'améliorer la qualité de la formation professionnelle.

Justification

Nous souhaiterions que la qualité de la formation professionnelle en Europe soit améliorée, en particulier dans des domaines prioritaires comme la transformation écologique, la sécurité informatique, les services publics et les soins de santé. En outre, la mise en place d'un réseau fixe et plus pratique faciliterait l'accès des petites entreprises à la mobilité à des fins d'apprentissage et renforcerait la qualité de la formation professionnelle. Enfin, la mise en œuvre de cette recommandation permettrait de rehausser le niveau général des compétences au sein de l'UE et créerait une sorte d'afflux de cerveaux dans les États membres.

Recommandation 4

PROMOUVOIR UNE INTÉGRATION PLUS POUSSÉE DU SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'UE



Taux d'approbation: 89 %

Recommandation 5

Faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour les familles

Nous recommandons que l'UE mette en place un programme pilote de mobilité intergénérationnelle à des fins d'apprentissage offrant la possibilité à plusieurs membres d'une famille de partir ensemble, ce qui permettrait de tenir compte de la composition familiale.

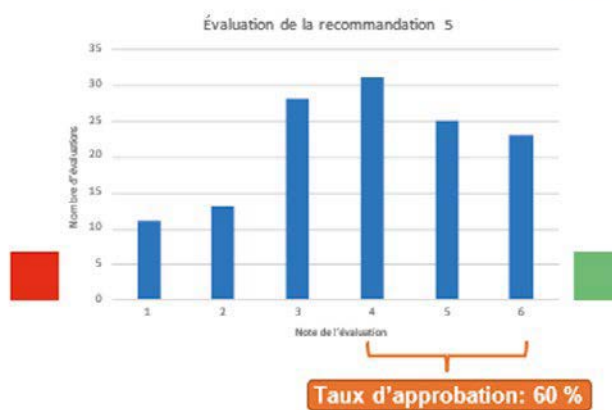
Nous recommandons le lancement d'un nouveau projet pilote, éventuellement dans le cadre d'un programme existant, qui prenne en considération les personnes ayant des enfants. Ce projet pilote devrait être évalué en fonction de son rapport coût-efficacité afin de décider s'il convient de l'étendre.

Justification

Cette mesure encourage l'interaction entre générations au sein de l'UE dans le cadre de ses programmes de mobilité. En outre, elle facilite l'accès à la mobilité pour les personnes ayant des enfants en bas âge. Cette solution pourrait favoriser la participation des enfants scolarisés et des parents à des activités de mobilité: les enfants pourraient aller à l'école et les parents pourraient participer à l'éducation des adultes.

Recommandation 5

FACILITER LA MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE POUR LES FAMILLES



Recommandation 6

Un programme de l'UE pour promouvoir des modèles hybrides de mobilité à des fins d'apprentissage pour les salariés

Nous recommandons que l'UE élabore un programme destiné à promouvoir des modèles hybrides de mobilité à des fins d'apprentissage pour les salariés.

Ce programme leur permettrait de prendre des cours dans diverses disciplines. Les cours devraient être suivis dans leur intégralité dans un délai maximal de six mois. Ils pourraient être liés spécifiquement aux langues, mais également à des sujets en rapport avec la profession exercée par les salariés. Ces cours permettraient aux salariés de renforcer leurs compétences professionnelles et d'enrichir leur expérience pratique. Les salariés pourraient suivre une partie de la formation en ligne et l'autre partie à l'étranger dans des établissements d'enseignement, par exemple des universités, des centres d'apprentissage ou des centres de formation professionnelle (en fonction des établissements existant dans les pays). L'employeur serait tenu de libérer le salarié de ses obligations professionnelles pendant la période de l'expérience à l'étranger et au moment des cours en ligne. En outre, le salarié devrait pouvoir récupérer son poste à son retour. En revanche, l'employeur n'aurait pas à verser le salaire de l'employé pendant cette période de formation. À la place, un fonds européen couvrirait les frais du salarié durant son séjour à l'étranger. Les dépenses de santé et les coûts de sécurité sociale seraient également couverts.

Justification

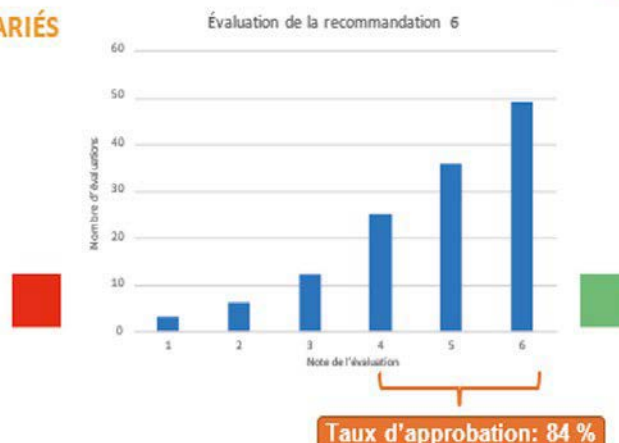
L'acquisition d'une expérience à l'étranger profite à toutes les parties. Elle permet au salarié de s'épanouir sur les plans personnel et professionnel. L'employeur bénéficie d'un salarié beaucoup plus qualifié lorsque ce dernier reprend ses fonctions dans l'entreprise. En outre, les entreprises bénéficient de l'expérience acquise par leurs salariés à l'étranger lorsque ces derniers transmettent leurs connaissances à leurs collègues, par exemple dans le cadre d'une formation.

Il est essentiel de proposer des modèles hybrides. Souvent, les personnes qui exercent une activité professionnelle ou qui ont des enfants ne peuvent s'absenter à l'étranger que pour une durée limitée. Elles ont besoin de la flexibilité offerte par les modèles hybrides. De même, les employeurs doivent libérer leurs salariés pendant une courte période pour leur permettre de suivre une partie de la formation en ligne.

Pour ce programme spécifique, nous ne recommandons pas les échanges directs de salariés entre entreprises de l'UE en raison des risques de débauchage et d'exode des cerveaux. Nous voulons explicitement promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage faisant intervenir des prestataires de services éducatifs, et non la mobilité des travailleurs. Cependant, les échanges entre entreprises peuvent se révéler utiles dans certains secteurs et être facilités par d'autres programmes de mobilité à des fins d'apprentissage.

Recommandation 6

UN PROGRAMME DE L'UE POUR
PROMOUVOIR DES MODÈLES HYBRIDES
DE MOBILITÉ À DES FINS
D'APPRENTISSAGE POUR LES SALARIÉS



Recommandation 7

Améliorer l'apprentissage des langues grâce aux nouvelles technologies

La Commission européenne devrait investir dans l'utilisation d'outils technologiques (intelligence artificielle, IA) dans le cadre de la mobilité à des fins d'apprentissage afin de compléter l'apprentissage des langues. Parallèlement à l'apprentissage en présentiel, l'UE devrait investir dans des technologies numériques pour soutenir la mobilité à des fins d'apprentissage. Cette recommandation vaut pour la préparation à la mobilité à des fins d'apprentissage et la période de mobilité proprement dite.

Ces outils technologiques devraient être gratuits. Les nouvelles technologies devraient être utilisées en particulier au début de l'apprentissage des langues. Elles devraient également pouvoir être utilisées par tous les citoyens entreprenant une activité de mobilité à des fins d'apprentissage (par exemple les étudiants, les retraités, etc.).

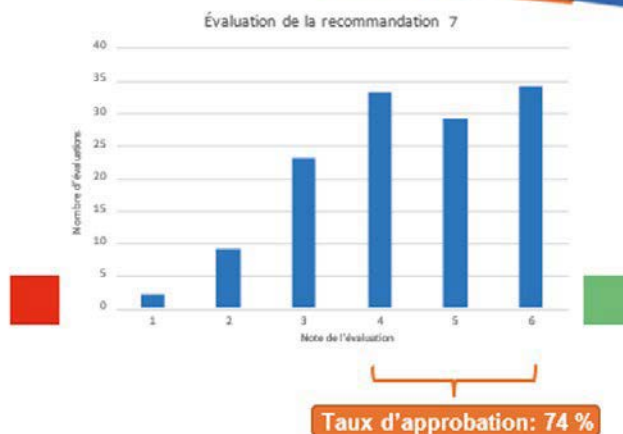
La Commission européenne devrait compléter la plate-forme existante EU Academy par une application intégrant les dernières évolutions en matière d'intelligence artificielle. L'IA pourrait être utilisée spécifiquement pour l'apprentissage, le renforcement du vocabulaire et l'interprétation synchronisée, notamment, et pour faciliter la communication entre les utilisateurs de l'application.

Justification

La Commission européenne devrait tirer parti des dernières technologies pour améliorer l'apprentissage des langues dans le cadre de la mobilité à des fins d'apprentissage. Les systèmes d'intelligence artificielle sont capables d'analyser les résultats d'apprentissage et permettent de développer plus rapidement des programmes d'apprentissage personnalisés en fonction des besoins et des compétences.

Recommandation 7

AMÉLIORER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES



Recommandation 8

Faire connaître les programmes linguistiques et les promouvoir

La Commission européenne devrait davantage faire connaître ses propres programmes linguistiques et promouvoir ceux en place aux niveaux national et régional.

Il s'agirait de cibler toutes les personnes qui souhaitent entreprendre une activité de mobilité à des fins d'apprentissage et bénéficier des programmes linguistiques existant dans leur pays d'origine et dans le pays d'accueil aux niveaux national et régional.

I. Avant le séjour:

L'UE devrait faire connaître ses programmes linguistiques grâce à des offres envoyées par courrier électronique, des publicités ciblées dans les médias sociaux et des actions de relations publiques.

Un programme d'encadrement devrait être mis en place. Le tuteur désigné devrait fournir des orientations sur la manière d'améliorer les compétences linguistiques avant un séjour dans le cadre d'une activité de mobilité à des fins d'apprentissage.

Un programme d'ambassadeurs devrait également être mis en place avec des personnes ayant déjà participé à ce type d'activité. Ces ambassadeurs seront chargés de promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage dans les écoles, les universités et les entreprises, en fournissant des informations à son sujet, et feront part de leur expérience concernant l'apprentissage des langues.

II. Pendant le séjour:

Le tuteur apportera un appui sur place une fois la personne arrivée à destination. Le programme d'encadrement portera sur les aspects culturels et linguistiques pour aider la personne dans son expérience de mobilité à des fins d'apprentissage.

Justification

Selon les statistiques (Flash Eurobaromètre, 2020), l'apprentissage des langues étrangères est l'un des principaux obstacles qui empêchent les personnes de participer à des programmes de mobilité à des fins d'apprentissage.

Recommandation 8

FAIRE CONNAÎTRE LES PROGRAMMES LINGUISTIQUES ET LES PROMOUVOIR

Importance
du soutien
4,9



Recommandation 9

Mise en œuvre et adaptation des centres d'information et des services Erasmus+

Nous considérons que l'harmonisation des informations sur le programme Erasmus+ et leur accessibilité sont des éléments clés. Nous proposons d'utiliser des infrastructures existantes dans les États membres pour mettre en place des bureaux Erasmus+ grâce à une augmentation proportionnelle et à une réaffectation des budgets des programmes Erasmus+ et Erasmus pour la mobilité des adultes. Nous faisons référence à des infrastructures nationales et locales spécifiques aux groupes cibles, à savoir la population inactive, la population active et les jeunes. Nous ciblons plus particulièrement les adultes dans les lieux où ils participent à des programmes d'apprentissage (agences pour l'emploi, bureaux de poste, clubs sportifs, programmes sociaux, associations locales, centres pour adultes à mobilité réduite, etc.). Pour coordonner ces bureaux, une structure nationale de référence qui relèverait de l'organisme européen serait chargée de diffuser les informations sur les services offerts auprès des bureaux locaux. Nous recommandons la mise en œuvre d'une communication européenne structurée en utilisant tous les canaux de communication disponibles pour faire connaître ces bureaux locaux et présenter leurs services.

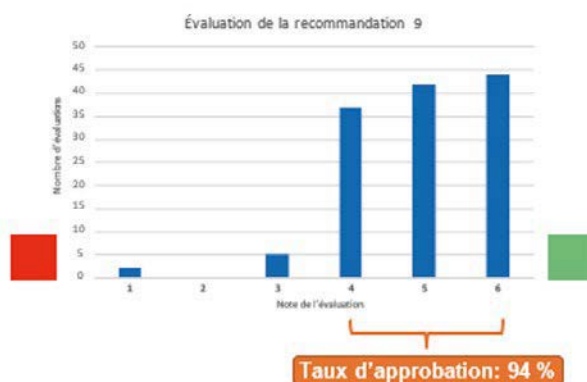
Justification

Compte tenu de la multitude de programmes européens (Eurodesk, Europe Direct, etc.), la question de l'accessibilité et de l'harmonisation des informations sur Erasmus+ nous semble cruciale. Ces bureaux locaux pourraient proposer de nombreux services (en coordination avec le cadre national):

- la mise en contact avec un réseau de personnes disponibles dans le pays d'accueil pour établir un lien dès l'arrivée (soutien linguistique, informations administratives, conseils en matière de transport, de logement et de santé, soutien psychologique, etc.) et le maintenir tout au long du séjour en fonction des besoins spécifiques;
- pour le logement en particulier: une base de données commune au niveau local fournissant des informations sur les logements disponibles, abordables et recommandés et mettant l'accent sur l'accessibilité de ces logements pour tous, y compris les personnes handicapées;
- un soutien financier spécifique pour répondre aux besoins particuliers des personnes concernées: soins de santé (soutien psychologique et assistance physique), aide pour la garde des enfants et transport;
- un soutien linguistique avant et pendant l'échange;
- une plate-forme de soutien et d'information sur l'accessibilité des logements et des transports pour les personnes ayant des besoins particuliers, destinée à les orienter et à les conseiller tout au long de leur séjour.

Recommandation 9

MISE EN ŒUVRE ET ADAPTATION DES CENTRES D'INFORMATION ET DES SERVICES ERASMUS+



Recommandation 10

Garantir un soutien financier adapté à toutes les personnes participant à une activité de mobilité à des fins d'apprentissage

Nous recommandons une augmentation du budget global pour permettre une distribution plus inclusive et plus large des ressources aux personnes participant à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage (notamment les étudiants, les stagiaires, les employés et les travailleurs, mais également les entreprises de toutes tailles). Tous les participants devraient avoir la possibilité de bénéficier d'une aide financière dont le montant dépendrait de facteurs socio-économiques: coût de la vie dans les pays d'accueil, capacités financières des participants et besoins particuliers liés à des handicaps physiques ou à des maladies. Pour ce faire, il conviendrait de définir des critères d'attribution européens communs tenant compte du parcours individuel et des besoins socio-économiques des candidats aux programmes de mobilité à des fins d'apprentissage (sans prendre en considération les notes). En outre, cette aide financière serait versée aux participants tout au long du processus. En recommandant cette augmentation de budget, nous souhaitons également encourager les échanges de salariés entre entreprises, en fonction des besoins financiers des salariés et de la taille des entreprises. Le personnel chargé d'évaluer les participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage devrait être rémunéré pour ce travail.

Justification

Cette mesure rendra le système de mobilité à des fins d'apprentissage plus égalitaire, plus inclusif et plus accessible pour les résidents de l'Union européenne de tous milieux qui souhaitent participer à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage. Elle permettra en outre d'éliminer les principaux obstacles financiers à la participation.

Recommandation 10

**GARANTIR UN SOUTIEN FINANCIER
ADAPTÉ À TOUTES LES PERSONNES
PARTICIPANT À UNE ACTIVITÉ DE MOBILITÉ
À DES FINS D'APPRENTISSAGE**



Recommandation 11

Des ambassadeurs pour une Europe plus mobile

Nous recommandons la création d'un programme d'ambassadeurs dans chaque pays de l'UE. Ces ambassadeurs seront chargés de faire connaître et de promouvoir les programmes existants de mobilité à des fins d'apprentissage. Ils feront la promotion de la mobilité à l'étranger pour tous les types de groupes cibles (enfants, étudiants, apprenants, travailleurs, seniors) et dans tous les types d'organisations (écoles, universités, entreprises, associations, etc.). Il s'agira d'un emploi à plein temps rémunéré par les agences nationales Erasmus. Le budget de ces agences sera réaffecté de façon à accorder la priorité au travail des ambassadeurs. Ce budget sera adapté aux besoins des pays (nombre d'habitants, nombre de personnes déjà bénéficiaires de programmes de mobilité, etc.).

Les ambassadeurs auront déjà une expérience de mobilité à partager. Ils devront être ouverts d'esprit et avoir de solides compétences en matière de communication. Les ambassadeurs devront refléter la diversité des profils des personnes susceptibles de partir à l'étranger afin que chaque groupe puisse s'identifier à eux.

Cette fonction pourra être exercée sur une longue période. Toutefois, les recrutements réguliers de personnes ayant une expérience récente de la mobilité à des fins d'apprentissage sont encouragés. Une bonne stratégie de communication sur le programme d'ambassadeurs sera mise en œuvre (réseaux sociaux, campagnes publicitaires, etc.).

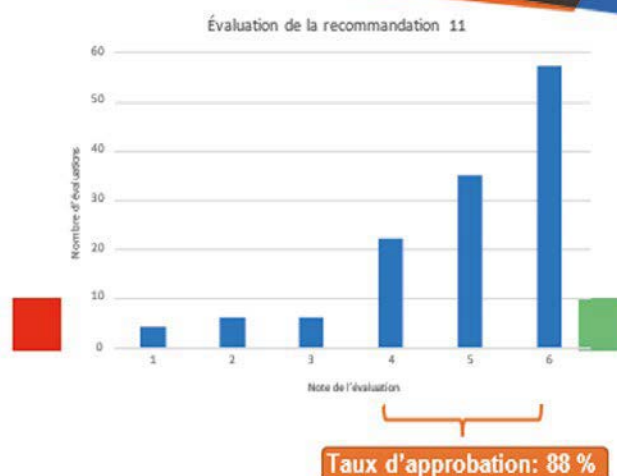
Justification

Justification

Dans de nombreux pays européens, les citoyens ne connaissent même pas les possibilités qui existent en matière de mobilité à des fins d'apprentissage. Les gens manquent souvent d'assurance et les expériences à l'étranger leur font peur. Il est important d'éveiller leur curiosité et de dissiper leurs craintes concernant un séjour à l'étranger. Erasmus+ s'adresse à des groupes très spécifiques, tels que les étudiants. Ces derniers comprennent bien le fonctionnement de ce programme, mais d'autres groupes (comme les étudiants hors de l'enseignement supérieur) sont quelque peu exclus des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage. Il existe beaucoup d'informations, mais elles ne parviennent pas aux citoyens. Les ambassadeurs pourraient contribuer à leur faire connaître ce qui existe déjà. Il est plus efficace d'avoir quelqu'un à qui s'adresser directement, qui peut rassurer et répondre aux questions, que de lire un document.

Recommandation 11

DES AMBASSADEURS POUR UNE EUROPE PLUS MOBILE



Recommandation 12

Des tuteurs pour un meilleur accueil dans le pays de destination

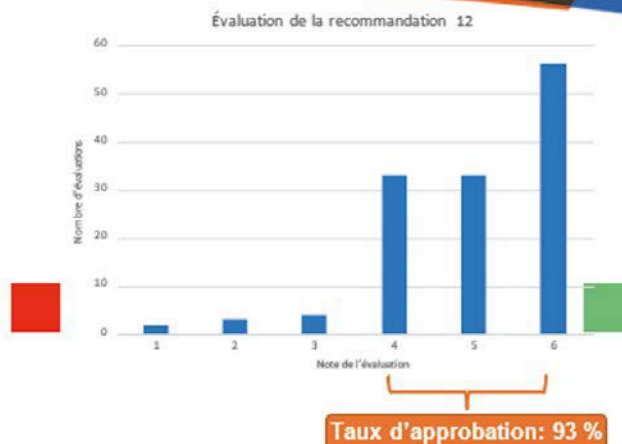
Nous recommandons que les personnes participant à des programmes de mobilité soient accueillies dans le pays de destination et que leur intégration soit facilitée par un réseau de tuteurs. Un tuteur est une personne originaire du pays d'accueil qui connaît la culture nationale et est disposée à aider le nouvel arrivant pendant son séjour. Le tuteur sera chargé d'apporter son soutien à la personne avant son départ en lui fournissant des informations sur l'hébergement, les transports, les démarches administratives, etc. Il aidera le nouvel arrivant pendant son séjour, notamment en ce qui concerne les démarches à effectuer sur place. Le tuteur l'aidera également à se créer une vie sociale dans le pays. Ces tuteurs travailleront à titre bénévole, mais certaines de leurs dépenses seront remboursées. Des réseaux d'aide à l'intégration existent déjà (ESN, Erasmus Mundus, Europeers, etc.), mais uniquement pour les étudiants. Nous proposons de les renforcer, de les regrouper et de les étendre à d'autres groupes (enfants, travailleurs, seniors, apprenants, etc.). La création d'une plate-forme pourrait faciliter la mise en relation des tuteurs et des nouveaux arrivants.

Justification

Certaines personnes peuvent se sentir isolées pendant leur expérience de mobilité. Les tuteurs pourraient les rassurer et les mettre à l'aise. Il serait très utile de mettre à la disposition des personnes des informations avant un départ à l'étranger; cela permettrait d'apaiser leurs craintes. Les participants disposeraient ainsi de toutes les informations nécessaires sur le pays de destination et sauraient que quelqu'un les attend à leur arrivée. Cela pourrait rassurer non seulement les personnes partant à l'étranger, mais également leurs proches, notamment leurs parents. Les tuteurs seraient extrêmement importants pour les personnes participant à une activité de mobilité à des fins d'apprentissage en dehors du cadre universitaire ou dans des zones rurales.

Recommandation 12

DES TUTEURS POUR UN MEILLEUR ACCUEIL DANS LE PAYS DE DESTINATION



Recommandation 13

Pour une mobilité à des fins d'apprentissage plus verte!

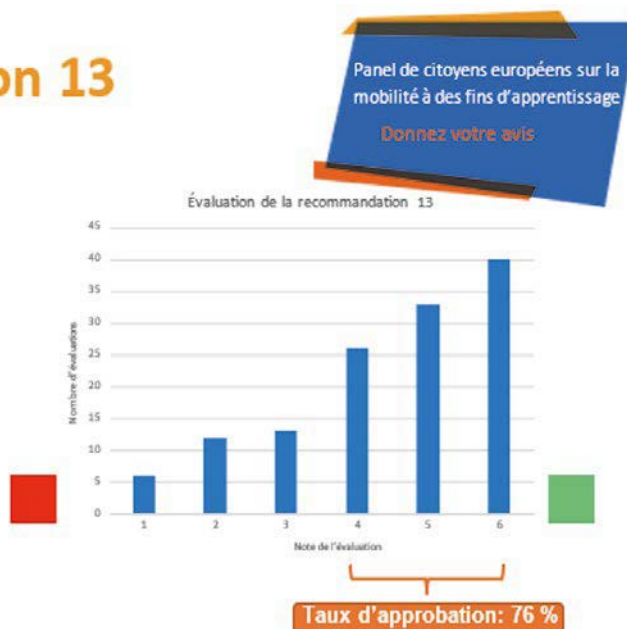
Nous recommandons la mise en place de mesures pour permettre à toutes les personnes participant à une activité de mobilité à des fins d'apprentissage d'accéder à moindre coût à des modes de transport respectueux de l'environnement (pour se rendre dans le pays d'accueil et se déplacer au quotidien une fois sur place). Ces mesures permettraient également aux participants d'avoir un mode de vie écologique et plus économique dans les pays de destination, par exemple en utilisant des moyens de transport respectueux de l'environnement pour se rendre sur leur lieu de travail ou en séjournant dans des hôtels écologiques. Ces options respectueuses de l'environnement devraient faire l'objet d'une communication appropriée de la part de la Commission européenne avant le départ des participants.

Justification

Nous recommandons ces mesures parce qu'il est nécessaire d'encourager les participants aux activités de mobilité à des fins d'apprentissage, au moyen d'incitations économiques, à utiliser des modes de transport écologiques pour se rendre dans un autre pays, mais aussi pour se déplacer une fois sur place.

Recommandation 13

POUR UNE MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE PLUS VERTE!



Recommandation 14

Reconnaître le rôle des éducateurs dans la mobilité à des fins d'apprentissage!

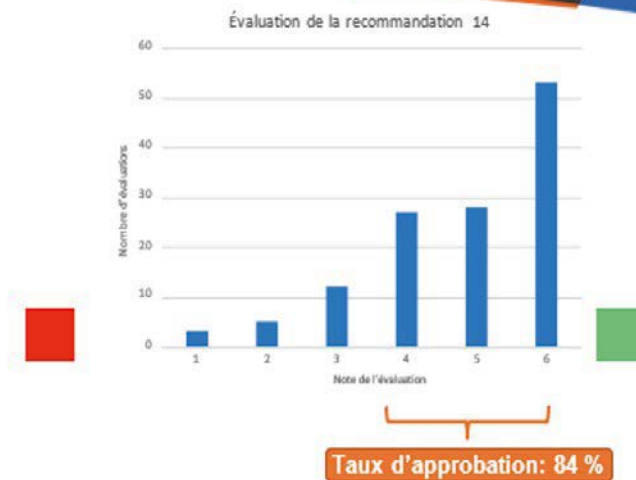
Nous recommandons que les éducateurs informant les étudiants sur les programmes de mobilité à des fins d'apprentissage soient reconnus officiellement en tant que «coordinateurs internationaux». Il conviendrait de les rémunérer pour ce travail supplémentaire et le temps qu'ils y consacrent. Ils devraient être facilement identifiables dans leur établissement d'enseignement. Ils devraient également recevoir une formation et obtenir une certification. Cette mesure devrait inciter les éducateurs à fournir des conseils aux étudiants sur les programmes de mobilité à des fins d'apprentissage et à les accompagner dans leurs démarches administratives, tout en véhiculant les valeurs européennes et la vision européenne. Ces «coordinateurs internationaux» devraient être perçus comme des personnes dignes de confiance. Ils devraient organiser tout au long de l'année des activités destinées à promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage.

Justification

Les éducateurs devraient être appréciés et reconnus pour leur travail supplémentaire et leur capacité à fournir des informations et des conseils de meilleure qualité sur les possibilités offertes, tout en les rendant plus accessibles.

Recommandation 14

RECONNAÎTRE LE RÔLE DES ÉDUCATEURS
DANS LA MOBILITÉ À DES FINS
D'APPRENTISSAGE



Recommandation 15

Un soutien financier pour le perfectionnement professionnel des employés

Nous recommandons que l'UE mette en place des incitations financières pour:

- les petites et moyennes entreprises souhaitant envoyer des employés à l'étranger afin qu'ils puissent y suivre des formations et transmettre leurs connaissances à leurs collègues et partenaires à leur retour;
- les travailleurs (au chômage ou ayant un emploi précaire) participant à une activité de mobilité à des fins de formation dans une entreprise d'accueil afin de mettre à niveau leurs compétences et de faire évoluer leur carrière. L'entreprise d'accueil aurait également la possibilité d'insérer un logo européen officiel sur son site internet.

Ce soutien financier couvrirait les coûts fixes des travailleurs (hébergement, transport, etc.). L'échange à des fins d'apprentissage pourrait être cofinancé par l'UE, l'entreprise, le travailleur ou l'agence pour l'emploi afin d'être pris au sérieux par le travailleur ou l'entreprise. Le niveau de cofinancement dépendrait du type de mobilité et de bénéficiaire. Ces échanges à des fins d'apprentissage auraient lieu également entre le secteur privé (par exemple ONG, entreprises, organisations) et le secteur public (par exemple institutions, Union européenne, etc.), ainsi qu'entre les autres types de secteurs. Les syndicats et les associations de travailleurs pourraient soutenir l'élaboration de ces programmes.

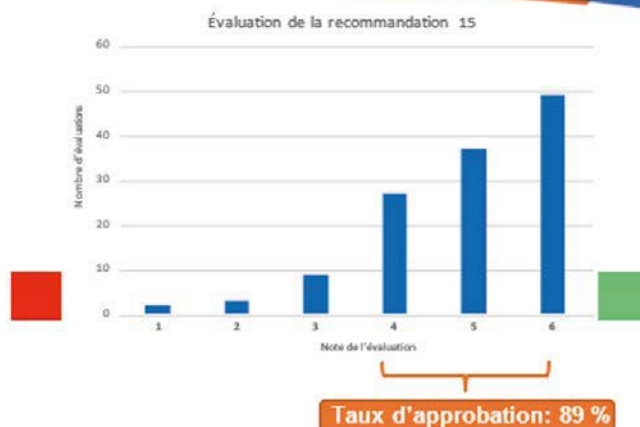
Justification

Grâce à ce soutien, toute entreprise, quelles que soient ses possibilités économiques, peut faire participer ses salariés à des programmes d'échange afin d'améliorer leurs compétences. En outre, il permet à n'importe quelle entreprise d'accueillir un travailleur sans avoir à financer son séjour ou à lui verser un salaire.

Recommandation 15

UN SOUTIEN FINANCIER POUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES EMPLOYÉS

Importance
du soutien
4,9



Recommandation 16

Des informations sur la mobilité des travailleurs en Europe

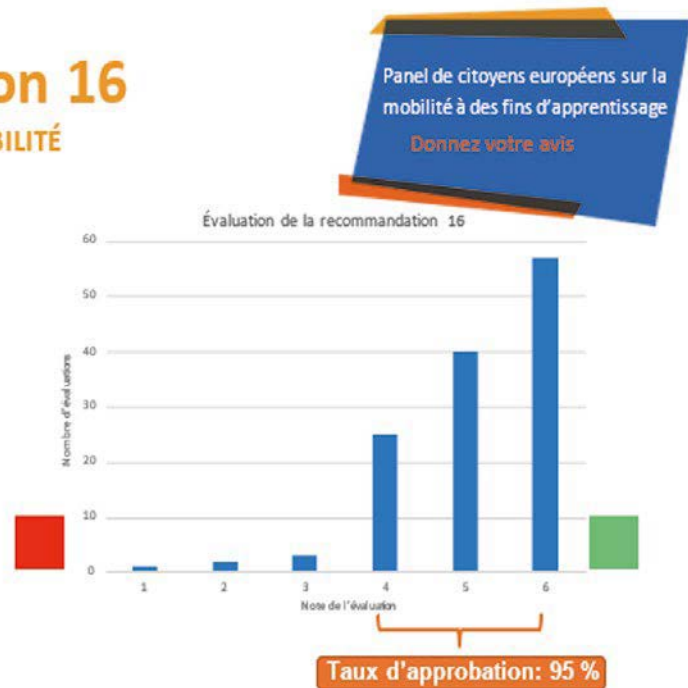
Nous recommandons que l'UE crée et gère une plate-forme d'information sur les possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage offertes aux travailleurs dans tous les types de secteurs (privé, public, etc.). Cette plate-forme, dont l'objectif serait de mettre en relation des entreprises et des travailleurs, devrait être accessible à tous. Chaque participant pourrait y créer son profil: les entreprises souhaitant accueillir des travailleurs fourniraient des informations sur ce qu'elles offrent et les travailleurs présenteraient les contributions qu'ils peuvent apporter en précisant leurs objectifs d'apprentissage. La plate-forme inclurait également des renseignements sur les différents modes de financement disponibles ainsi que des liens vers d'autres sites connexes. Les travailleurs ayant déjà participé à un programme de mobilité à des fins d'apprentissage devraient faire part de leur expérience dans un rapport. Cette plate-forme permettrait de mieux coordonner les échanges de travailleurs et de gérer les procédures administratives de manière plus rationalisée et harmonisée.

Justification

Cette plate-forme permettrait aux employeurs d'échanger des informations sur les possibilités et les modalités de mise en œuvre de ces échanges. En outre, elle mettrait à la disposition des employés un espace commun pour s'informer sur les possibilités offertes en matière de mobilité à des fins d'apprentissage.

Recommandation 16

DES INFORMATIONS SUR LA MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS EN EUROPE



Recommandation 17

Des campagnes d'information ciblées sur la mobilité à des fins d'apprentissage

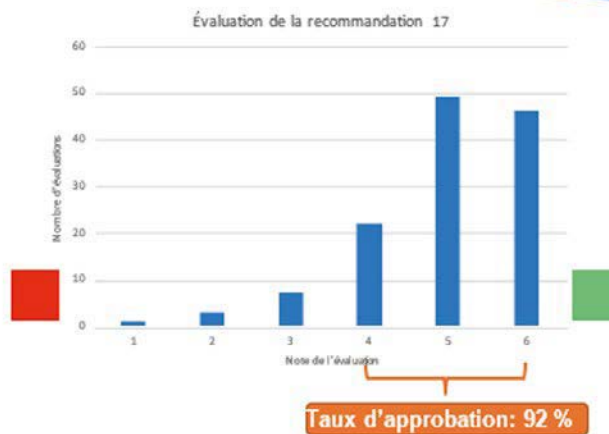
Nous recommandons des campagnes d'information ciblées de moindre envergure pour deux groupes cibles différents: a) les adolescents/étudiants et b) les adultes (professionnels, travailleurs, etc.). Il est nécessaire d'adopter une approche distincte pour chaque groupe. Le premier instrument que nous pourrions utiliser serait la mobilisation d'ambassadeurs ayant déjà eu une expérience de mobilité à des fins d'apprentissage qui seraient chargés de la promouvoir à la fois auprès des adolescents et des adultes/professionnels en leur expliquant en quoi celle-ci a été une véritable réussite. Cette mesure pourrait également se révéler efficace pour d'autres groupes, tels que les personnes âgées, etc. Ces ambassadeurs pourraient renseigner les gens dans les mairies et intervenir dans des écoles et d'autres lieux. Il faudrait également prévoir une personne spécialisée dans les questions techniques et pratiques concernant la mobilité à des fins d'apprentissage. Le deuxième instrument, axé sur les étudiants et les jeunes, pourrait consister à utiliser des moyens hybrides et créatifs pour diffuser les informations, par exemple les médias sociaux (mots-dièses, informations en ligne, etc.) et des pochettes de documentation sur la mobilité à des fins d'apprentissage. Ce type de campagne pourrait permettre de diffuser plus largement les informations et avoir un «effet boule de neige».

Justification

Le manque de connaissances sur la mobilité à des fins d'apprentissage empêche les citoyens d'y participer. L'accès à l'information élargira la participation.

Recommandation 17

DES CAMPAGNES D'INFORMATION CIBLÉES SUR LA MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE



Recommandation 18

Des mesures et des activités pour promouvoir le principe de non-discrimination dans la mobilité à des fins d'apprentissage

Nous devons faire la distinction entre les jeunes, qui étudient, et les adultes, qui travaillent, en centrant nos efforts sur la résolution des problèmes dans chaque contexte. Il convient de veiller à ce que les écoles et les lieux de travail soient des endroits non discriminatoires pour les adolescents et les professionnels en ce qui concerne divers facteurs, tels que l'âge, le genre, la santé, l'orientation sexuelle, la religion, etc. Pour ce faire, la Commission européenne doit allouer des fonds et des ressources aux différentes parties concernées: les familles d'accueil pour les adolescents et les entreprises et ONG pour les adultes. Les activités suivantes sont nécessaires: les familles et entreprises devraient être préparées à l'accueil de participants et être formées par des personnes spécialisées dans les questions interculturelles (médiateurs). Cet aspect est particulièrement important en ce qui concerne les groupes plus vulnérables. Ces activités peuvent contribuer à améliorer l'expérience de mobilité et à réduire autant que possible la discrimination. En outre, il conviendrait de mettre en place des mesures d'incitation en faveur des familles et des entreprises pour les soutenir davantage.

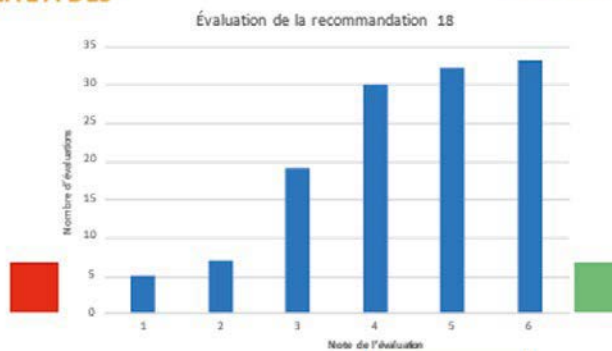
Justification

Il est important de préserver la sécurité et l'«unité dans la diversité» pour les étudiants et les adultes mobiles.

Recommandation 18

DES MESURES ET DES ACTIVITÉS POUR
PROMOUVOIR LE PRINCIPE DE NON-
DISCRIMINATION DANS LA MOBILITÉ À DES
FINS D'APPRENTISSAGE

Importance
du soutien
4,4



Taux d'approbation: 75 %

Recommandation 19

Vaincre les préjugés en encourageant une répartition plus équilibrée des stages Erasmus+

Afin d'encourager les citoyens à poser leur candidature au programme Erasmus+ en prenant en considération un plus large éventail de destinations, nous recommandons des actions à deux niveaux.

1. Au niveau des établissements de l'UE: nous recommandons que la Commission formule des principes dont les établissements participant au programme Erasmus+ devraient tenir compte dans leurs décisions concernant la conclusion ou le renouvellement d'accords de partenariat avec d'autres établissements d'enseignement.

Pour compléter cette mesure, la Commission pourrait également mettre en place une plate-forme en ligne où les candidats pourraient indiquer leurs intérêts, les langues qu'ils maîtrisent, leurs préférences, etc., et recevoir ensuite des suggestions de destinations susceptibles de leur convenir. Ce système de «recommandation» pourrait accroître la diversité des destinations en encourageant les citoyens à se rendre dans des pays qu'ils n'auraient pas envisagés autrement.

2. Au niveau des États membres: nous recommandons que les États membres prennent des mesures pour augmenter le nombre de participants au programme Erasmus+ qu'ils accueillent. Les États membres pourraient encourager leurs établissements d'enseignement respectifs à proposer davantage de cours en anglais.

Justification

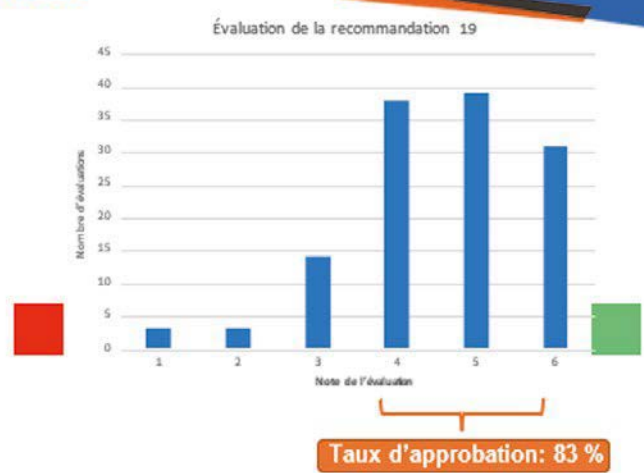
Cette recommandation est importante, et ce pour deux raisons majeures.

Premièrement, si certains États membres (destinations) sont moins prisés, les places disponibles dans le cadre du programme Erasmus+ risquent de ne servir à rien. Certains pays comme l'Espagne font l'objet de candidatures trop nombreuses, mais il y aurait davantage de places disponibles si les citoyens étaient encouragés à envisager plus de destinations.

Deuxièmement, si les gens se rendent dans des pays dont ils connaissent peu de choses ou s'ils découvrent de nouvelles cultures, cela leur permet de mieux comprendre ces cultures et de surmonter leurs préjugés.

Recommandation 19

VAINCRE LES PRÉJUGÉS EN ENCOURAGEANT
UNE RÉPARTITION PLUS ÉQUILIBRÉE DES
STAGES ERASMUS+



Recommandation 20

Recenser les obstacles administratifs rencontrés par les employés et les employeurs et trouver les moyens de les surmonter

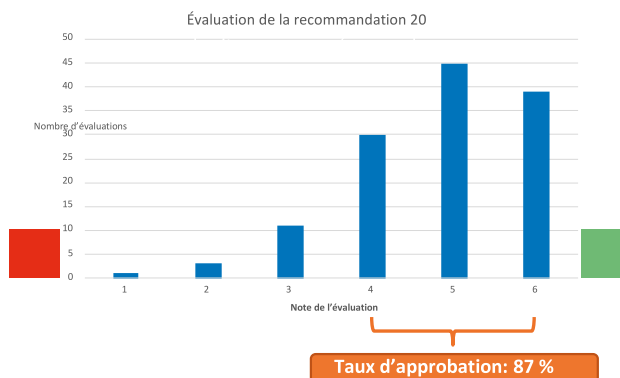
Nous recommandons que la Commission européenne recense les obstacles qui empêchent les employés de participer aux programmes de mobilité à des fins d'apprentissage (par exemple cotisations de sécurité sociale, retraites). Dans son évaluation, la Commission devrait également tenir compte des besoins des employeurs et de leurs motivations concernant l'envoi de personnel à l'étranger. La Commission pourrait s'appuyer sur cette évaluation pour proposer d'autres mesures visant à surmonter ces obstacles.

Justification

Il y a un risque que les travailleurs, en particulier, ne puissent pas partir à l'étranger en raison d'un trop grand nombre d'obstacles administratifs liés, par exemple, à la sécurité sociale ou à leur retraite. Peuvent-ils transférer facilement ces avantages d'un État membre à un autre? Les citoyens ont besoin d'un soutien pour faire face à ces difficultés administratives. C'est pourquoi nous recommandons que la Commission européenne réalise une étude sur ces difficultés afin qu'elles puissent être résolues avec efficacité.

Recommandation 20

RECENSER LES OBSTACLES ADMINISTRATIFS RENCONTRÉS PAR LES EMPLOYÉS ET LES EMPLOYEURS ET TROUVER LES MOYENS DE LES SURMONTER



Recommandation 21

Promotion d'une stratégie de communication ciblée pour Erasmus+

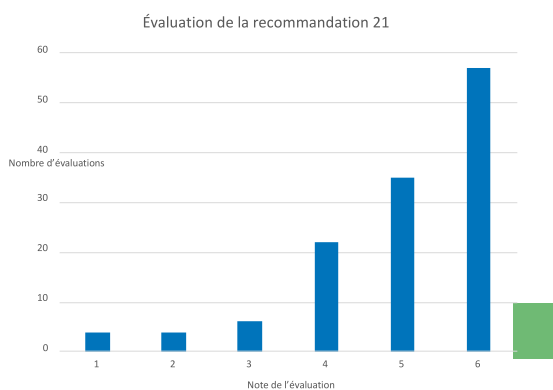
Nous recommandons de sensibiliser tous les citoyens de l'UE au programme Erasmus+ dans un délai de trois ans. À cette fin, il convient d'élaborer une stratégie de communication efficace ciblant des groupes spécifiques qui ne connaissent pas encore Erasmus+ ni le corps européen de solidarité. Il s'agit notamment des personnes handicapées, des travailleurs, des chômeurs, des personnes défavorisées sur le plan financier, des habitants des zones rurales, des personnes qui n'ont pas suivi d'études supérieures et de celles qui sont menacées d'exclusion sociale.

Justification

Il existe un grand nombre de possibilités et de programmes de mobilité à des fins d'apprentissage, tels qu'Erasmus+ et le corps européen de solidarité. En outre, des pôles d'information, tels que la plate-forme Erasmus+ et l'application Erasmus+, ont déjà été mis en place. Cependant, ces informations ne sont pas facilement accessibles et ne parviennent pas à tous les groupes concernés. Nous recommandons par conséquent d'avoir pour objectif la sensibilisation de l'ensemble des citoyens de l'UE dans un délai de trois ans en mettant en place des campagnes adaptées pour atteindre des groupes spécifiques susceptibles de ne pas être en mesure d'accéder aux informations disponibles ou d'en tirer parti.

Recommandation 21

PROMOTION D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION CIBLÉE POUR ERASMUS+



Taux d'approbation: 89 %

COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC L'UNION EUROPÉENNE?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr

Par téléphone ou par écrit

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

— par téléphone:

- via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant: +32 22999696;

— en utilisant le formulaire suivant: european-union.europa.eu/contact-eu/write-us_fr

COMMENT TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UNION EUROPÉENNE?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa (european-union.europa.eu).

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez consulter ou commander ces publications à l'adresse op.europa.eu/fr/publications. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre de documentation local (european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1951 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex (eur-lex.europa.eu).

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail data.europa.eu donne accès à des jeux de données ouvertes provenant des institutions, organes et agences de l'UE. Ces données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non. Le portail donne également accès à une multitude de jeux de données des pays européens.

